



**SWISS
PERFORM** 

Annual Report 2021

SWISSPERFORM – 2021 en bref

Recettes tarifaires brutes

CHF 62'331'790.74

(+5,32%)

Membres et mandants

21'676

(+9,61%)

Encouragement de pro- jets culturels et sociaux

CHF 5'829'609.70

Frais administratifs

10,29%

(2020 : 8,68%)

taux de frais brut : 13,19%

(2020 : 12,29%)

Collaborateurs (moyenne)

30,00

(2020 : 27,72)

25,62 postes à plein
temps (2020 : 23,29)

Diffusions évaluées (domaine phonographique)

3'669'319

(2020 : 3'214'445)

228'965 enregistrements
dans le domaine phono-
graphique (2020 : 209'075)

Diffusions évaluées (domaine audiovisuel)

59'829

(2020 : 56'983)

13'785 œuvres dans le
domaine audiovisuel
(2020 : 10'963)

Impressum

Edition :

SWISSPERFORM
Société pour
les droits voisins

Kasernenstrasse 23
8004 Zurich

T +41 (0)44 269 70 50
info@swissperform.ch
swissperform.ch

Textes :

Manuela Baldessari
Florina Drexel
Michael Egli
Kathrin Gerths Torsetta
Ralf Goller
David Johnson
Annina Lutz
Daniel-André Müller
Caroline Ruckstuhl
Konstantin Vogel
Poto Wegener

Rédaction :

Manuela Baldessari
Florina Drexel
Poto Wegener

Clôture de la rédaction :

31 mars 2022

Traduction :

Line Rollier (fr.)
Isabella Keller (angl.)

Graphisme :

Manuela Murschetz
studio-murschetz.ch

Images et portraits :

Licence Shutterstock.com /
Amanda Nikolic
Photography

Impression :

Cube Media AG
cubemedia.ch

Le rapport annuel est disponible au format pdf dans sa version intégrale en français
et en allemand ainsi qu'en anglais dans une version abrégée sur:

swissperform.ch/fr/service/documents-a-telecharger.html

swissperform.ch/de/service/dokumente-download.html

swissperform.ch/en/service/documentsdownload.html

Table des matières

6

1. Organes et activités

17

2. Membres

20

3. Encaissement et tarifs

28

4. Répartition

36

5. Coopération nationale

38

6. Coopérations internationales

45

7. Fonds à but culturel et social

48

8. Engagement culturel et relations publiques

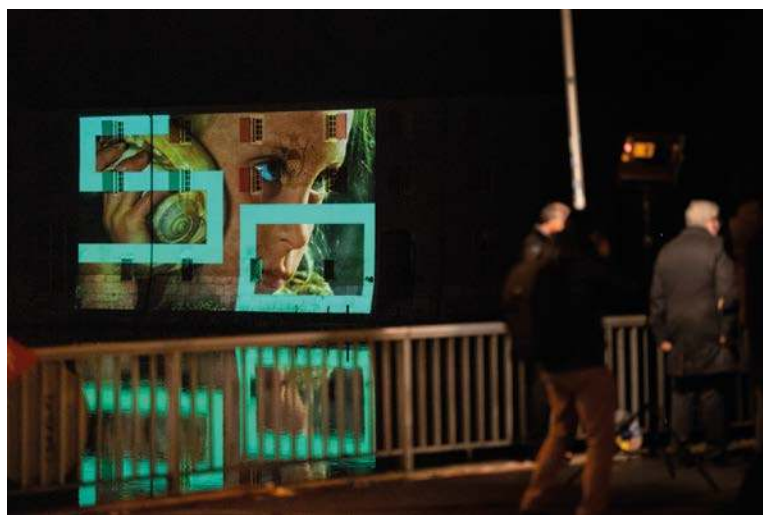
56

9. Autorités de surveillance

58

10. Comptes annuels 2021







Editorial

Editorial

La pandémie de coronavirus a chamboulé aussi le quotidien de SWISSPERFORM. La deuxième phase de télétravail a commencé en octobre 2020 pour le personnel et s'est prolongée jusqu'à la fin de l'été 2021. Ainsi, c'est à la fin août que les collaboratrices et collaborateurs ont pu tenir leur première réunion en présentiel depuis février 2020. Toutefois, le télétravail a dû être réintroduit en décembre 2021 compte tenu de la hausse des cas, et ce pour une durée inconnue. Le quotidien des différents organes de SWISSPERFORM a, lui aussi, été dicté par le virus. Toutes les séances du comité ont pris la forme de visioconférences et seules quelques réunions du comité directeur et des groupes d'experts ont pu avoir lieu en présence des membres. L'assemblée des délégués n'a pas fait exception : au lieu de la rencontre prévue à Berne, les délégués nouvellement élus se sont réunis en ligne pour examiner les affaires statutaires et prendre des décisions.

Les restrictions dues à la pandémie ont frappé SWISSPERFORM dans une période difficile. Une analyse de projet en collaboration avec un partenaire externe a été entreprise à l'automne 2020 afin d'examiner les défis en lien avec la répartition fondée sur l'utilisation entre les producteurs de phonogrammes. Elle a permis de dégager des mesures à prendre concernant la répartition, mais a également mis au jour des aspects opérationnels qu'il convenait de réviser. L'analyse de projet s'est ainsi transformée en analyse de l'entreprise, avec des discussions approfondies sur les exigences des organes face à l'association et sur d'éventuelles restructurations de notre formation hétérogène. C'est ainsi que différentes nouveautés ont déjà pu être concrétisées durant l'exercice, ou du moins mises en route. Parmi elles, citons notamment les adaptations structurelles dans les domaines de la répartition et de l'informatique ou encore l'élaboration de lignes directrices et d'objectifs stratégiques par le comité directeur. Les organes et l'administration seront toutefois encore sollicités en 2022 afin de poursuivre le développement de SWISSPERFORM en envisageant des innovations supplémentaires.

Malgré les défis liés à la pandémie et aux mesures de restructuration, SWISSPERFORM a pu remplir sa mission principale avec succès durant l'exercice, grâce à l'investissement sans faille du personnel. Hormis les répartitions entre les ayants droit, il a fallu en particulier procéder à l'adaptation interne au nouveau système de déclaration de la SSR. Cette dernière a en effet introduit en 2021 PlayInfoPlus.net, un nouveau format de déclaration uniforme à l'échelle suisse pour toutes ses stations de radio.

D'un point de vue financier, l'année sous revue laissera un souvenir positif à SWISSPERFORM. Jamais encore, en près de trente ans d'existence, notre association n'avait enregistré des recettes aussi élevées. Il est vrai que la pandémie a eu des répercussions négatives sur les revenus du droit d'exécution. Cependant, grâce à l'évolution très positive de la redevance sur les supports vierges et à des paiements spéciaux dans le domaine des droits de diffusion, les recettes ont franchi la barre des CHF 62 millions, générant une hausse de plus de 5% par rapport à l'année précédente. Il faut bien sûr s'attendre à d'autres effets négatifs de la pandémie en 2022 également, mais de nouvelles sources de revenus ont pu être assurées au cours de l'exercice, avec un tarif pour les ordinateurs portables et les disques durs externes et un autre pour la vidéo à la demande. Voilà qui nous permet d'envisager l'avenir avec optimisme.

Danièle Wüthrich-Meyer, présidente

A silhouette of a person operating a professional video camera on a tripod. The person is positioned on the right side of the frame, facing left towards the camera. The camera is mounted on a tripod and has various attachments, including a microphone and a viewfinder. The background is a bright, teal-colored light source, creating a strong contrast with the dark silhouette. The overall mood is professional and focused.

*Organes et
activités*

1. Organes et activités

Assemblée des délégués 2021

En raison de la pandémie de COVID-19, l'assemblée des délégués 2021 de SWISSPERFORM n'a pas pu se tenir sous sa forme habituelle. La rencontre prévue au Centre culturel Progr à Berne a été remplacée par une visioconférence le 16 juin 2021 et les délégués de SWISSPERFORM se sont prononcés sur les affaires statutaires de l'association dans le cadre d'une enquête en ligne.

L'assemblée des délégués 2021 a marqué le début d'un nouveau mandat pour les délégués nouvellement élus. Compte tenu de la pandémie de coronavirus, la manifestation n'a pas pu avoir lieu physiquement et l'assemblée a dû être réalisée sous la forme d'une visioconférence, comme en 2020. Contrairement à l'année précédente où des représentantes et représentants avaient été désignés pour les groupes d'ayants droit, tous les délégués ont été cette fois-ci invités à l'assemblée en ligne. Celle-ci s'est déroulée sur le mode suivant, d'après une décision du comité : dans un premier temps, la présidente Danièle Wüthrich-Meyer et la direction ont évoqué les points inscrits à l'ordre du jour et donné des informations sur des questions d'actualité. Les élections au sein des organes et les votations sur les affaires statutaires ont été réalisées ultérieurement au moyen d'une enquête en ligne. L'outil à cet effet a été mis en ligne à l'issue de l'assemblée du 16 juin 2021. Il était accessible jusqu'au 22 juin 2021, ensuite de quoi les résultats ont été communiqués aux délégués.

Les délégués ont approuvé toutes les affaires statutaires sans opposition (procès-verbal de l'assemblée 2020, rapport annuel et comptes annuels 2020, rapport de situation, rapport de l'organe de révision et décharge au comité). L'assemblée a été consacrée par ailleurs au renouvellement des organes. Tous les candidats et candidates proposés ont été élus. Bruno Marty (interprètes de phonogrammes) ainsi que Christof Neracher et Stefan Eichenberger (tous deux producteurs de l'audiovisuel) sont désormais membres du comité. Les personnes suivantes siègent maintenant dans les groupes d'experts : Samuel Streiff, Barbara Terpoorten (tous deux interprètes de l'audiovisuel), Yvan Jaquemet, Muriel Rhyner (tous deux interprètes du domaine phonographique), Christof Neracher, Stefan Eichenberger (tous deux producteurs de l'audiovisuel) ainsi que Fanny Ambühl (organismes de diffusion). Danièle Wüthrich-Meyer (présidente) et Hanspeter Müller-Drossaart (vice-président) assument toujours la présidence. La liste de tous les membres des organes, nouveaux ou réélus, peut être consultée ailleurs dans le présent rapport annuel.

Des représentants des producteurs de phonogrammes avaient souligné le défi à venir du numérique à l'occasion de l'assemblée des délégués 2020. Poto Wegener, directeur de SWISSPERFORM, a fait savoir, lors de l'assemblée 2021, que les préoccupations des producteurs de phonogrammes étaient prises au sérieux et que l'administration y accordait toute son attention depuis une année. Il a commenté les travaux entrepris durant l'exercice afin d'améliorer la situation et précisé les démarches actuellement en cours.

La prochaine assemblée des délégués de SWISSPERFORM aura lieu le 15 juin 2022 à Berne.

Séance d'introduction à l'assemblée des délégués 2021

Les délégués de SWISSPERFORM, qu'ils soient réélus ou nouveaux, ont été invités à une séance d'information spéciale en amont de l'assemblée. A l'occasion d'une visioconférence qui s'est tenue le 26 mai 2021, la présidente et la direction leur ont donné des renseignements sur la structure et le rôle de SWISSPERFORM et ont abordé également des sujets d'actualité. Les délégués ont par ailleurs reçu un courrier spécial sous la forme d'un magazine d'information détaillé présentant l'association et ses tâches principales.

Délégués

Les personnes suivantes ont assumé en 2021 la fonction de délégués de SWISSPERFORM :

*nombre de délégués

Interprètes de l'audiovisuel *8	Interprètes de phonogrammes *12	Producteurs de l'audiovisuel *8	Producteurs de phonogrammes *12	Organismes de diffusion *10
Kai Uwe Bischoff	Ursina Giger	Gabriel Baur	Julie Born	Denise Bolle
Cheyne Davidson	Monika Kaelin	Peter Beck	Roman Camenzind	Marco Maffucci
Ursula Hoffmann-Röthlisberger	Andreas Laake	Adrian Blaser	Jack Dimenstein	Martin Muerner
Sandra Löwe	Cla F. Nett †	Stefan Eichenberger	Christian Fighera	Danielle Nicolet
Eric Rohner	Micha Rothenberger	Francine Lusser	Walter Fölmli	Rossano Pinna
Jonas Rüegg	Jocelyne Rudasigwa	Christof Neracher	Martin Geisser	Simone Ruckstuhl
Irina Schönen	Matthias Spillmann	Michela Pini	Jörg Glauner	Thierry Savary
Frank Semelet	Lisa Stoll	Jonas Raeber	Lorenz Haas	Jascha Schneider-Marfels
	Catherine Suter		Stefan Planta	Gabriele Schweingruber
	Gerhard		Oliver Rosa	Julien Winkelmann
	Christoph Trummer		Ivo Sacchi	
	Sepp Trütsch		Fabienne Schmuki	
	Marena Whitcher			



Cla F. Nett, 24 décembre 1956 - 27 septembre 2021

Cla F. Nett, membre de longue date de différents organes de SWISSPERFORM, est décédé le 27 septembre 2021. Nous perdons un bon ami et un combattant de la première heure en faveur des droits des musiciens.

(Cla F. Nett © Amanda Nikolic 2017)

Cla a profondément marqué SWISSPERFORM dès sa création voilà près de trente ans. Il a fait partie du groupe d'experts des interprètes de phonogrammes depuis 1995. Il est entré au comité et au comité directeur en 2010 et il a par ailleurs rejoint le groupe d'experts des interprètes de l'audiovisuel de 2001 à 2009. En parallèle, il a été directeur de la Coopérative suisse des artistes interprètes (SIG) durant de nombreuses années. Dans toutes les fonctions qu'il a assumées, ce juriste a donné la priorité aux mesures visant à améliorer la situation des musiciens – que ce soit par des démarches politiques ou par la clarification de la situation juridique des interprètes vis-à-vis des partenaires et des utilisateurs. Il s'est servi pour cela de sa vaste expérience de musicien dans la jungle du business. Cla a notamment défendu avec acharnement la création d'une consultation juridique, qui est désormais proposée depuis des années par la Coopérative SIG sur mandat de SWISSPERFORM.

Si, au cours des dernières décennies, Cla a consacré toute sa tête à SWISSPERFORM et à la SIG, son cœur n'en battait pas moins toujours pour la musique, et plus précisément pour le blues. Adolescent, il s'était mis à jouer les œuvres de ses modèles en autodidacte et, en 1975, il avait fondé le Lazy Poker Blues Band alors qu'il avait 19 ans. Il a fait ses débuts en donnant des concerts à l'orphelinat de Bâle et dans des EMS et, au sommet de sa carrière, a fait une tournée dans toute l'Europe en ouverture de Joe Cocker. Après plus de 40 ans et près de 1000 concerts, Cla et son Lazy Poker n'avaient toujours pas rangé leurs instruments.

Cla a quitté ses fonctions de président du groupe d'experts des interprètes de phonogrammes et de membre du comité à la mi-juin 2021, conservant cependant son rôle de délégué.

Nous remercions Cla de son engagement au fil des décennies en faveur des musiciens. Il reste le souvenir et un profond respect.

Démission de Valérie Fischer et de Peter Reichenbach

Membres d'organes de SWISSPERFORM durant de nombreuses années, Valérie Fischer et Peter Reichenbach ont quitté leurs fonctions à l'occasion de l'assemblée des délégués 2021. Tous deux représentaient les producteurs de l'audiovisuel au sein de notre association.

Valérie Fischer a fait partie du groupe d'experts des producteurs de l'audiovisuel depuis 1995 et du comité depuis 2010. Productrice de films de fiction et de documentaires, elle a également longtemps été présidente de la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse et a donc pu faire bénéficier les différents organes de sa précieuse expérience pratique. Valérie a toujours su exprimer son opinion de manière directe et sans détour, mais sur un ton aimable et sympathique.

Peter Reichenbach a représenté les producteurs de l'audiovisuel au sein du groupe d'experts depuis l'an 2000 et au comité depuis 2017. Pour accomplir ses tâches en faveur de SWISSPERFORM, Peter a pu s'inspirer de sa grande expérience de producteur de films (notamment « Grounding » ou « Wilder »), mais aussi de réalisateur. A chacune des séances, Peter Reichenbach a exercé ses fonctions avec la passion pour le cinéma qui lui est propre et avec beaucoup d'enthousiasme pour les aspects commerciaux et juridiques de l'industrie cinématographique.

Nous adressons ici tous nos remerciements à ces deux anciens membres du comité pour leur précieux dévouement en faveur de notre association.



Valérie Fischer



Peter Reichenbach

Comité

Le comité s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice, toutes les séances étant tenues sous la forme de visioconférences. Il a pris des décisions concernant les finances (comptes annuels 2020, budget 2021) et vérifié que le budget 2020 était respecté. Il s'est par ailleurs consacré à des questions tarifaires importantes, à la collaboration interne, à la coopération avec les sociétés sœurs suisses et aux mesures de restructuration. Enfin, le comité s'est également prononcé sur un nouveau règlement de placement et sur l'attribution d'un mandat à un gérant de fortune externe.

Les membres du comité

Présidence



Danièle Wüthrich-Meyer (présidente)

Juge à la Cour suprême du canton de Berne de 1995 à 2016 (présidente de la commission des examens d'avocat du canton de Berne de 2009 à 2018), membre de la commission des examens de notaire du canton de Berne, membre et présidence de la Commission arbitrale fédérale (CAF) pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins de 1993 à 2010, présidente de SWISSPERFORM depuis 2010 et vice-présidente de la Commission de la concurrence (COMCO) depuis 2018



Hanspeter Müller-Drossaart (vice-président)

Comédien et auteur, interprète de grands rôles au cinéma et au théâtre (p. ex. Mario Corti dans « Grounding », Dällebach Kari dans la comédie musicale et l'adaptation cinématographique de Xavier Koller), connu également pour lire de la littérature à la radio et à la télévision et pour animer des événements en direct. Vice-président de SWISSPERFORM depuis l'été 2010.

Représentants des interprètes de phonogrammes



Bruno Marty

Directeur de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG. Connaît l'industrie musicale en tant que musicien, manager, agent et organisateur de concerts et en tant que membre de différentes organisations (Suisseculture, mx3, Fondation SIS, action swiss music). Président de l'école de musique de Köniz et membre de SONART.



René Baiker

Musicien (guitariste, compositeur, producteur), technicien du son et responsable de cours (industrie musicale, droit d'auteur), vice-président de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG, membre du conseil de fondation de la Fondation SUISA.



Beat Santschi

Musicien et manager culturel, secrétaire central de l'Union suisse des artistes musiciens USDAM, vice-président de la Fédération Internationale des Musiciens FIM, vice-président de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG.

Représentants des interprètes de l'audiovisuel



Yolanda Schweri

Avocate, exerce le métier d'avocate depuis 2000, indépendante depuis 2007 avec sa propre étude à Zurich, administratrice depuis 1997 de la Fondation Charles Apothéloz (CAST), prévoyance professionnelle pour les créateurs culturels, secrétaire générale de Suisseculture de 2000 à 2008 (Association faitière des organisations réunissant les professionnels de la culture en Suisse).



Elisabeth Graf

Comédienne, a joué notamment à Düsseldorf, Francfort, Zurich, Berne et Winterthur, pièces de théâtre et sitcom pour SRF, pièces radiophoniques pour ORF et SRF. Membre des conseils de fondation de la Fond. A. Ziegler et de la Fond. culturelle pour l'audiovisuel en Suisse, membre du comité de la SIG, présidente du conseil de fondation de la Fond. suisse pour la reconversion prof. d'artistes exécutants SSUDK. A été présidente de ScèneSuisse - Ass. des professionnels des arts de la scène (SBKV).



Daniel Aebi

Batteur, compositeur, producteur, booking agent. Etudes : Haute école des arts de Berne, Berklee College of Music (Etats-Unis). Membre fondateur de Grand Mother's Funck. A Vienne depuis 2003, actif en tant que musicien de jazz et enseignant. Membre du groupe d'experts des interprètes de l'audiovisuel depuis 2008, membre du comité d'Action Swiss Music de 2008 à 2013.

Représentants des producteurs de phonogrammes



Lorenz Haas

Avocat et directeur d'IFPI Suisse depuis 2012, vice-président d'AudioVision Suisse et membre du comité de SAFE, l'Association suisse pour la lutte contre le piratage. Auparavant, musicien et producteur indépendant ainsi que directeur musical du Schauspielhaus à Zurich.



Stefan Planta

A travaillé en qualité de COO pour TBA AG depuis 1993 et pour Phonag Records AG depuis 2007, assume la fonction de CEO depuis mai 2019 pour les deux sociétés qui ont fusionné sous le nom de Phonag Records AG. Membre du comité d'IFPI Suisse depuis mai 2019.



Ivo Sacchi

Managing Director de Universal Music Switzerland et président d'IFPI Suisse, président de l'association Press Play (Swiss Music Awards) jusqu'en 2020. Ivo Sacchi a déjà fait partie du comité de SWISSPERFORM de 2006 à 2012.

Représentants des producteurs de l'audiovisuel



Thomas Tribolet

Avocat à Berne avec sa propre étude. Secrétaire de la SFP (Swiss Film Producers' Association), consultant du GARP (Groupe Auteurs, Réalisateurs, Producteurs) et coordinateur du « Bureau de liaison » des associations de producteurs de films IG (Groupe d'intérêts des producteurs indépendants de films suisses), GARP et SFP. Président de la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse et membre du conseil de fondation de la Fondation de prévoyance film et audiovison.



Christoph Neracher

Directeur et propriétaire de hugofilm features. En tant que producteur, il a produit plus de 30 films de fiction et documentaires, dont les films « Drii Winter » de Michael Koch (Wettbewerb Berlinale 2022), « Vitus » de Fredi M. Murer (Shortlist Academy Awards / Best Foreign Language Film) et « Private Banking » en deux parties, de Bettina Oberli. Il est membre du réseau de producteurs ACE – Ateliers du cinéma européen.



Stefan Eichenberger

Associé et producteur de CONTRAST FILM depuis 2014. Les films qu'il a produits (« Neuland », « Heimatland », « Le Coureur / Midnight Runner », « Sturm - bis wir tot sind oder frei ») ont tous été présents dans des festivals A et ont reçu de nombreux prix nationaux et internationaux. Stefan Eichenberger est membre de l'AMPAS ainsi que de l'Académie du cinéma suisse et de son homologue européenne.

Représentants des organismes de diffusion



Catherine Mettraux Kauthen

Juriste au Service juridique de la Direction générale SRG SSR, longue expérience du droit d'auteur et du droit de la propriété intellectuelle, différentes publications essentiellement dans le domaine du droit d'auteur.



Rossella Brughelli

Juriste au Service juridique de la Direction générale SRG SSR et à la RSI Radiotelevisione svizzera di lingua italiana. Membre du groupe d'experts des organismes de diffusion depuis 2009.



Jürg Bachmann

Président de l'Association suisse des radios privées (ASRP) depuis 2006, a notamment été directeur de Radio Aktuell (aujourd'hui : FM1), Energy Zürich et Tele Ostschweiz. Responsable des affaires publiques et des projets spéciaux pour le groupe Goldbach, ZH depuis 2002. Président de KS/CS Communication Suisse (organisation faitière de la communication commerciale en Suisse) depuis 2021. Autres mandats dans le domaine des médias.

Comité directeur

Incluant la présidente et le vice-président, le comité directeur était constitué en 2021 des membres du comité suivants, représentant les différents groupes d'experts :

Producteurs de phonogrammes : Lorenz Haas
Organismes de diffusion : Catherine Mettraux Kauthen
Interprètes de phonogrammes : Cla F. Nett (jusqu'au 22 juin 2021), Bruno Marty (depuis le 22 juin 2021)
Interprètes de l'audiovisuel : Yolanda Schweri
Producteurs de l'audiovisuel : Thomas Tribolet

Le comité directeur s'est réuni à neuf reprises au cours de l'exercice. Durant cinq séances ordinaires, il a examiné différentes questions relatives aux tarifs, aux finances, à la collaboration interne et à la coopération avec les autres sociétés de gestion suisses. Dans le cadre de quatre séances supplémentaires, il a étudié des questions en lien avec l'analyse de l'entreprise et la restructuration.

Groupes d'experts

Les personnes suivantes étaient membres des groupes d'experts en 2021 :

Interprètes de l'audiovisuel : Yolanda Schweri (présidente), Daniel Aebi, Elisabeth Graf, Charlotte Heinimann (jusqu'au 22 juin 2021), Salva Leutenegger, Jean-Christophe Nigon, Irina Schönen (jusqu'au 22 juin 2021), Samuel Streiff (depuis le 22 juin 2021), Barbara Terpoorten (depuis le 22 juin 2021)

Interprètes de phonogrammes : Cla F. Nett (président / jusqu'au 22 juin 2021), René Baiker, Yvan Jaquemet (depuis le 22 juin 2021), Bruno Marty (président depuis le 22 juin 2021), Melanie Oesch, Muriel Rhyner (depuis le 22 juin 2021), Daniel Rohr (jusqu'au 22 juin 2021), Beat Santschi, Philipp Schweidler

Producteurs de l'audiovisuel : Thomas Tribolet (président), Gabriel Baur, Peter Beck, Stefan Eberle, Stefan Eichenberger (depuis le 22 juin 2021), Valérie Fischer (jusqu'au 22 juin 2021), Francine Lusser, Christof Neracher (depuis le 22 juin 2021), Peter Reichenbach (jusqu'au 22 juin 2021)

Producteurs de phonogrammes : Lorenz Haas (président), Julie Born, Jörg Glauner, Stefan Planta, Andreas Ryser, Ivo Sacchi, Fabienne Schmuki

Organismes de diffusion : Catherine Mettraux Kauthen (présidente), Fanny Ambühl (depuis le 22 juin 2021), Jürg Bachmann, Rossella Brughelli, Martin Muerner, Andres Palomares, Jascha Schneider-Marfels, Andrea Werder-Stern (jusqu'au 22 juin 2021)

Les groupes d'experts ont édicté, chacun dans son domaine, des dispositions relatives au règlement de répartition. Ils ont surveillé l'exécution de la répartition et ont pris des décisions concernant les tarifs et les contrats de réciprocité avec l'étranger ainsi que d'autres projets en lien avec leur domaine spécifique.

Curatorium

Le curatorium se composait en 2021 des personnes suivantes :

Représentant des producteurs de phonogrammes, président : Guido Vendramini

Représentant des interprètes de phonogrammes : Rolf Simmen

Représentant-e des organismes de diffusion : Stefan Eberle (jusqu'au 22 juin 2021), Claudine Cavegn (depuis le 22 juin 2021)

Le curatorium a pour tâche de vérifier que les dotations des fondations culturelles du domaine phonographique (Fondation suisse pour la radio et la culture, Fondation des producteurs de phonogrammes et Fondation suisse des artistes interprètes) supérieures à CHF 50'000.– respectent les dispositions légales et les conditions fixées dans le règlement. Il établit chaque année un rapport d'activité à l'attention du comité et de l'assemblée des délégués.

Le curatorium a étudié six dossiers en 2021. Il a approuvé toutes les demandes après les avoir examinées en vertu de son règlement.

Bureau

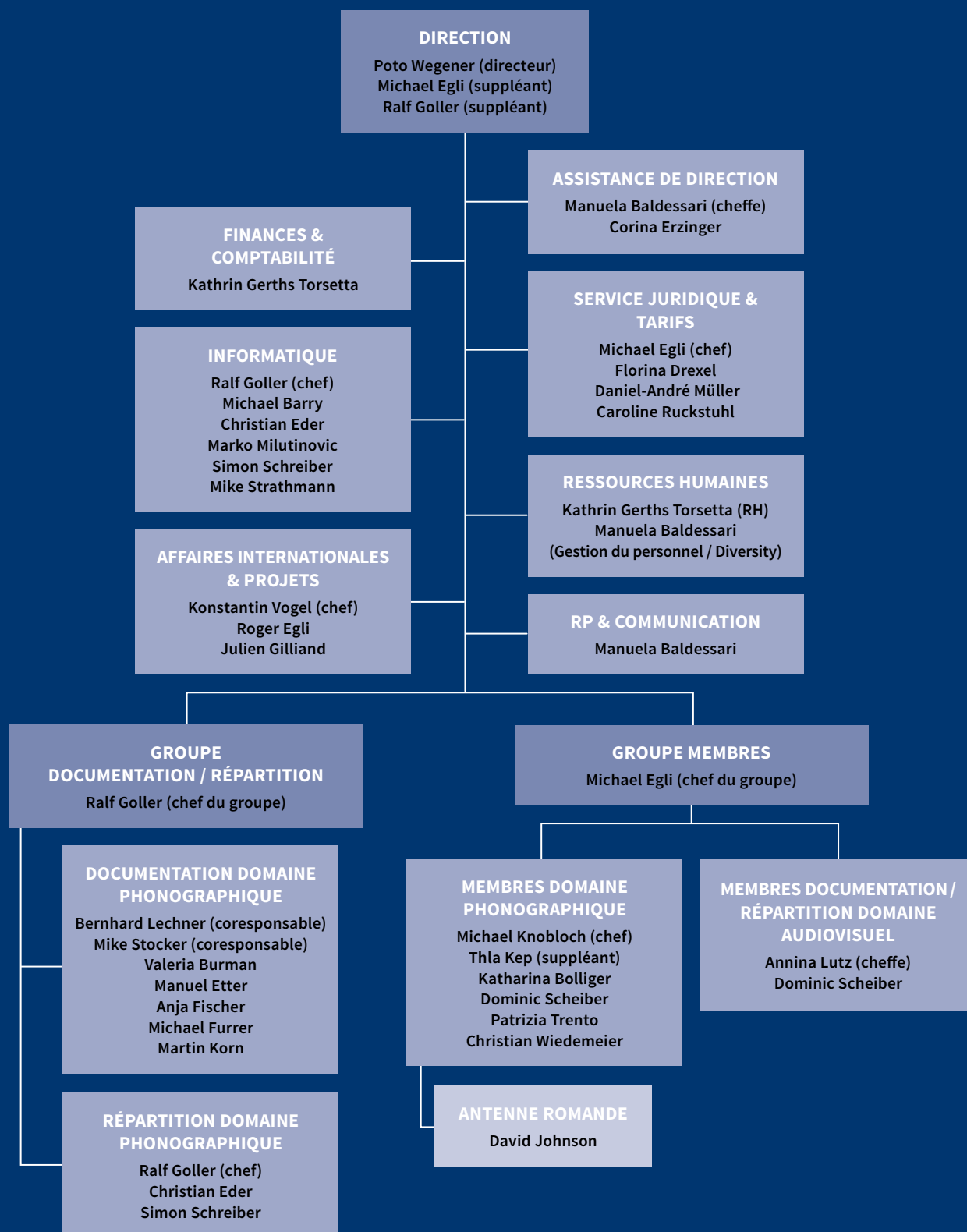
S'agissant du travail effectué par l'ensemble du personnel durant l'année sous revue, on retiendra avant tout qu'il n'a pas eu lieu dans les locaux de SWISSPERFORM, mais principalement à domicile. Ce n'est qu'à partir d'août que le travail s'est fait majoritairement à la Kasernenstrasse. Toutefois, la plupart des collaboratrices et collaborateurs ont repris le télétravail en décembre 2021, en raison de la situation liée à la pandémie.

Walter Hofmann, collaborateur du groupe « Documentation domaine phonographique », avait pris une retraite anticipée à l'automne 2019, mais décidé simultanément de continuer à travailler pour SWISSPERFORM à un pourcentage réduit jusqu'à fin mars 2021. Bernhard Lechner et Mike Stocker ont repris son poste de chef de groupe qu'ils se partagent désormais. Anja Fischer, grande experte de la musique classique, a été engagée pour succéder à Walter Hofmann.

Sebastian Kälin, assistant de direction, a quitté SWISSPERFORM après cinq ans, fin 2021. Corina Erzinger lui succède et complète l'équipe depuis décembre 2021. Le personnel s'est encore étoffé avec l'arrivée de Patrizia Trento dans le groupe « Membres domaine phonographique » et celle de Marko Milutinovic au service informatique.

SWISSPERFORM a disposé en 2021 de 25,62 postes fixes à plein temps (23,29 l'année précédente), occupés par 30,00 collaborateurs (27,72 l'année précédente). Ce nouveau renforcement des effectifs résulte de la constatation, par les organes et l'administration, que des investissements dans les ressources humaines sont nécessaires pour satisfaire aux exigences accrues des différents groupes d'ayants droit.

Les personnes suivantes travaillaient pour SWISSPERFORM fin 2021 :



Représentations dans d'autres commissions

Les membres de la direction et du bureau défendent les intérêts de SWISSPERFORM et de leurs ayants droit dans les organes de différentes associations. Toutes ces représentations se font à titre gracieux. S'il était question un jour d'assumer un mandat rémunéré, les honoraires en question iraient bien sûr à SWISSPERFORM.

Dans le détail, SWISSPERFORM était représentée en 2021 dans les organes suivants :

- **Comité de l'association Press Play** : Poto Wegener
- **Commission du hit-parade suisse** : Poto Wegener, Michael Egli (suppléant)
- **Commission d'arbitrage des Swiss Music Awards** : Michael Egli
- **Comité d'ISAN Switzerland** : Poto Wegener
- **Performance Rights Committee PRC** : Michael Egli, Daniel-André Müller
- **Legal Working Group SCAPR – Societies' Council for the Collective Management of Performers' Rights** : Daniel-André Müller, Caroline Ruckstuhl
- **Business Operations Working Group SCAPR** : Daniel-André Müller, Konstantin Vogel
- **Technical Working Group SCAPR** : Ralf Goller, Konstantin Vogel
- **Databases Committee SCAPR** : Ralf Goller, Konstantin Vogel
- **Producer Mandate Module Working Group SCAPR** : Konstantin Vogel
- **IPN Dissemination Project SCAPR** : Konstantin Vogel (président)
- **AEPO-ARTIS Expert Group** : Daniel-André Müller
- **Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse / siège consultatif** : Annina Lutz



Poto Wegener (directeur)



Michael Egli (directeur suppléant)
– Chef du service juridique / tarifs
– Chef du groupe membres



Ralf Goller (directeur suppléant)
– Chef du service informatique
– Chef du groupe documentation / répartition



Membres

2. Membres

SWISSPERFORM compte plus de 20'000 membres et mandants

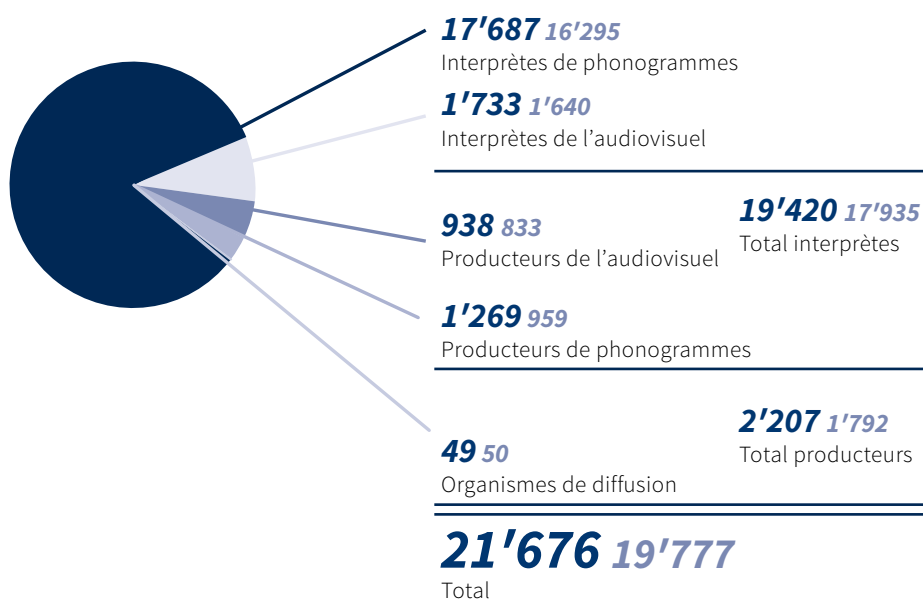
La croissance de l'effectif des membres ne faiblit pas. L'association comptait plus de 20'000 membres et mandants à fin 2021. Les adhésions ont été les plus nombreuses parmi les interprètes du domaine phonographique et les producteurs de phonogrammes ont enregistré le taux de croissance le plus fort.

Au cours des dix premières années suivant la fondation de notre association, quelque 4000 personnes ont adhéré à SWISSPERFORM. A la fin de la deuxième décennie, fin 2012, le nombre des titulaires de droits avait passé à 11'000 et, au terme de l'exercice, autrement dit peu avant le trentième anniversaire de l'association, SWISSPERFORM compte plus de 21'676 membres et mandants. Ce sont plus précisément 19'420 interprètes, 2207 producteurs et 49 organismes de diffusion. Les musiciens sont majoritaires avec 17'687 ayants droit, soit environ dix fois plus que le groupe qui occupe la deuxième place, celui des interprètes de l'audiovisuel, avec 1'733 membres. Comme l'année précédente, ce sont les producteurs de phonogrammes qui ont enregistré le taux de croissance le plus élevé. En l'espace de deux ans, le nombre d'ayants droit dans ce domaine a pratiquement doublé, passant de 648 à 1269. Cette forte hausse s'explique par le changement de système dans le cadre de la répartition fondée sur l'utilisation, seuls étant pris en compte les ayants droit ayant une relation contractuelle avec SWISSPERFORM.

Statistiques des membres 2021

Effectif des membres / mandants par groupe d'ayants droit

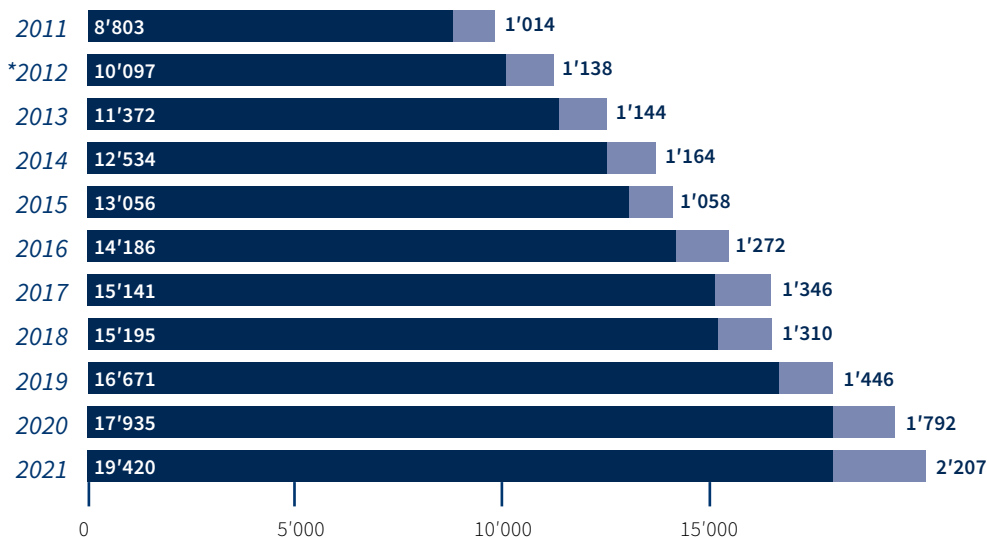
2021
2020



Evolution de l'effectif des membres

■ interprètes
■ producteurs

*mandants inclus depuis 2012



Activités de l'antenne romande

L'antenne romande s'est chargée, avec la compétence qui la caractérise, de conseiller les interprètes et les producteurs de Suisse romande en 2021 également.

Au cours de l'année sous revue, l'antenne romande a poursuivi son travail d'information et de conseil aux artistes interprètes et producteurs des domaines phonographique et audiovisuel ainsi qu'aux utilisateurs francophones. Elle a répondu par téléphone, courriel ou lors d'entretiens individuels aux questions récurrentes relatives aux droits voisins, au processus d'adhésion à SWISSPERFORM, à la distinction entre les différentes sociétés de gestion, à la déclaration de participations à des phonogrammes du commerce et/ou à des diffusions de prestations en direct et de phonogrammes non disponibles dans le commerce, à la déclaration/revendication de phonogrammes du commerce par les producteurs, aux décomptes de redevances, à l'exploitation d'enregistrements sonores ou audiovisuels, au streaming de prestations live, à l'utilisation d'enregistrements sonores dans le cadre de productions audiovisuelles, à des demandes de soutien financier pour des projets artistiques ainsi qu'à divers contrats de l'industrie musicale.

Afin de résoudre les cas de conflits territoriaux, un contact a été établi avec les membres francophones ayant mandaté une autre société étrangère en vue de la gestion de leurs droits sur les mêmes territoires que ceux attribués à SWISSPERFORM. Les producteurs de l'audiovisuel francophones membres de SUISSIMAGE ont également été contactés en vue de l'adhésion à SWISSPERFORM afin qu'ils puissent toucher leurs redevances issues de l'utilisation de leurs productions. La saisie des discographies s'est en outre poursuivie, ainsi que l'activité de recherche et de contact d'ayants droits, membres potentiels, en vue du paiement de redevances non réclamées.

David Johnson, responsable de l'antenne romande, a par ailleurs présenté SWISSPERFORM, les droits voisins et le système de gestion collective dans le cadre des cours ou événements suivants :

- **15 février 2021 :**
Bachelor Jazz et musiques actuelles de la Haute Ecole de Musique de Suisse romande (HEMU), Lausanne.
- **10 septembre 2021 :**
Masterclass SUISSA et SWISSPERFORM sur le droit d'auteur et les droits voisins, La Gustav Académie pour les musiques actuelles, Fribourg.
- **18 novembre 2021 :**
Webinaire de l'Union Suisse des Artistes Musiciens « Outils pratiques pour les musiciens·ennes professionnels·elles freelance ».



Contact :

SWISSPERFORM
David Johnson
Antenne romande
Avenue du Grammont 11bis
1007 Lausanne
Tél.: +41 (0)32 724 31 25
johnson@swissperform.ch



*Encaissement
et tarifs*

3. Encaissement et tarifs

Négociations tarifaires

Toutes les négociations tarifaires menées en 2021 par les sociétés de gestion et les associations d'utilisateurs ont abouti à un accord. Fait hautement remarquable, on a même réussi à s'entendre sur deux nouveaux domaines d'utilisation soumis pour la première fois à un tarif commun. Ainsi, une nouvelle redevance entrera en vigueur pour les copies privées sur les ordinateurs portables et les disques durs externes. De son côté, la rémunération pour les plateformes de vidéo à la demande récemment introduite dans la loi sur le droit d'auteur sera, elle aussi, réglementée pour la première fois dans un tarif. Les sociétés de gestion sont extrêmement satisfaites d'avoir pu se procurer de la sorte des sources de revenus supplémentaires pour leurs titulaires de droits.

TC 4i

Redevance sur les mémoires numériques intégrées dans des appareils

Comme indiqué dans le rapport annuel 2020 (p. 21), les sociétés de gestion avaient soumis un nouveau TC 4i à l'approbation de la Commission arbitrale fédérale (CAF) le 30 novembre 2020 en tant que tarif consensuel. Sa durée de validité va du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022. La CAF a approuvé ce nouveau TC 4i le 3 mai 2021. Le tarif prévoit pour les smartphones et les tablettes des taux réduits par rapport au tarif précédent.

Début 2021, les sociétés de gestion ont immédiatement poursuivi les négociations relatives à la redevance sur les supports vierges puisqu'elles avaient l'intention de soumettre à rémunération de nouveaux domaines d'utilisation, à commencer par les disques durs dans les ordinateurs portables et les disques durs externes. Des tarifs à cet égard existent dans les pays alentour depuis de nombreuses années déjà et il était donc grand temps, de l'avis des sociétés de gestion, d'introduire également une telle rémunération en Suisse. Les sociétés de gestion voulaient par ailleurs instituer un tarif pour les services de stockage dans le cloud puisque ces espaces de stockage sont, eux aussi, utilisés pour la copie privée d'œuvres protégées. D'après discussions ont eu lieu avec les associations d'utilisateurs. Mais au fil des négociations, il est apparu que seule la rémunération pour le stockage dans le cloud suscitait encore une vive résistance. Par conséquent, les parties en présence ont décidé d'ignorer ces services pour la suite des négociations, ouvrant ainsi la voie à un accord concernant les disques durs.

Les sociétés de gestion ont soumis le nouveau TC 4i à la CAF en tant que tarif consensuel le 27 septembre 2021. Celui-ci prévoit un taux de rémunération uniforme pour les smartphones, tablettes, ordinateurs portables et disques durs externes. Vu l'extension du champ d'application, les sociétés de gestion estiment que les recettes du TC 4i vont plus que doubler. Il est prévu une durée de validité du

1er juillet 2022 au 31 décembre 2023, avec une possibilité de prolongation automatique pour une année supplémentaire. La CAF n'avait pas encore rendu sa décision à la clôture de la rédaction.

TC 4cs

Rémunération pour la mise à disposition de capacité de stockage dans le cloud

Les négociations relatives à un tout nouveau tarif sur les espaces de stockage dans le cloud ont repris à l'automne 2021. Elles se poursuivaient encore à la clôture de la rédaction.

TC 5

Location d'exemplaires d'œuvres

Les sociétés de gestion ont démarré début 2021 des négociations sur un nouveau TC 5 valable à partir de 2022. Celles-ci ont abouti à un accord. Les redevances pour les bibliothèques et les vidéothèques ont été maintenues au niveau de 2020. Un changement a été introduit s'agissant de l'exécution du tarif dans le cas des bibliothèques cantonales et communales. A l'avenir, les redevances ne seront plus payées par les différentes bibliothèques, mais par les cantons. En date du 8 novembre 2021, la Commission arbitrale fédérale (CAF) a approuvé le nouveau TC 5 avec une durée de validité allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

TC 7

Utilisations dans les écoles

Des négociations sur un nouveau TC 7 ont été menées de janvier à mars 2021 concernant les utilisations dans les écoles. Elles ont été couronnées de succès, si bien qu'il a été possible de soumettre un tarif consensuel à l'approbation de la Commission arbitrale fédérale (CAF). C'est avant tout la structure du tarif qui a été remaniée. Les utilisations scolaires visées sont les mêmes que dans le tarif précédent. Les anciennes redevances ont donc été conservées, sauf dans le cas des hautes écoles de musique pour lesquelles le tarif a été réduit d'un tiers, compte tenu des profonds changements dans le comportement des utilisateurs. Par décision du 9 décembre 2021, la CAF a approuvé le nouveau TC 7 valable du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

TC 8 / reprographie – TC 9

Utilisation d'œuvres et de prestations protégées sous forme électronique à des fins internes au sein des administrations publiques, au sein des bibliothèques, dans l'industrie, les arts et métiers et dans le secteur des services

De nouvelles négociations communes aux deux tarifs TC 8 et TC 9 qui arrivaient à échéance à la fin de l'exercice sous revue ont été entamées début 2021. Les sociétés de gestion ont soumis aux associations d'utilisateurs de nouveaux tarifs de conception plus conviviale et intégrant un modèle

de rémunération plus transparent qui ne prévoyait plus d'écarts aussi marqués que les précédents tarifs pour les différentes catégories d'utilisateurs. Toutefois, les points de vue des parties étaient encore à ce point divergents en mai 2021 qu'il paraissait irréaliste de trouver rapidement une solution consensuelle. Comme un accord semblait néanmoins toujours possible en cas de poursuite des négociations, il a été décidé de prolonger d'une année les tarifs en vigueur et de continuer les discussions sur la base du nouveau modèle de rémunération et d'un libellé simplifié. Les sociétés de gestion ont soumis la demande de prolongation d'une année des TC 8 et TC 9 à la Commission arbitrale fédérale (CAF) le 31 mai 2021. Celle-ci l'a approuvée le 15 novembre 2021, les tarifs étant valables jusqu'à fin 2022.

Les négociations se sont immédiatement poursuivies en juin 2021, l'objectif étant de pouvoir soumettre à la CAF de nouveaux TC 8 et TC 9 valables à partir de 2023 au plus tard fin mai 2022. Les négociations étaient encore en cours à la clôture de la rédaction.

TC 12

Rémunération pour la mise à disposition de capacité de mémoire à des fins d'enregistrement privé d'émissions et de programmes réalisés localement ou en réseau

Dans les négociations relatives au TC 12 valable de 2021 à 2027, les sociétés de gestion, qui représentent aussi les organismes de diffusion, se sont retrouvées face aux associations d'utilisateurs, auxquelles sont affiliés les distributeurs radio et TV. La télévision en différé, dite aussi TV en replay, a constitué ici la pierre d'achoppement, comme dans le cas du tarif précédent, le TC 12 2017 – 2020. Ainsi, certains organismes de diffusion étaient d'avis que la TV en différé ne devait pas être autorisée du tout dans le cadre d'un tarif, d'autres estimaient qu'elle ne devait l'être qu'à des conditions plus strictes, et d'autres encore jugeaient que la rémunération prévue était trop basse.

Début 2021, la procédure d'approbation du TC 12 2021 – 2027 était bloquée devant la Commission arbitrale fédérale (CAF). D'une part, un recours de la SSR qui requérait la qualité de partie était pendant devant la CAF. D'autre part, la CAF avait suspendu la procédure d'approbation en date du 28 octobre 2020 étant donné qu'un recours des organismes de diffusion était toujours pendant devant le Tribunal fédéral concernant le tarif précédent, à savoir le TC 12 2017 – 2020 (cf. rapport annuel 2020, p. 23).

Soucieux de trouver malgré tout une solution satisfaisante pour toutes les parties, les partenaires des négociations ont repris les discussions, qui ont heureusement abouti à un accord, en janvier 2021, entre les organismes de diffusion (SSR comprise), les associations d'utilisateurs et les sociétés de gestion. Par la suite, les organismes de diffusion ont retiré leur recours qui était pendant devant le Tribunal fédéral et la SSR a retiré le sien devant la CAF. Le 5 février 2021, les sociétés de gestion ont donc soumis un TC 12 remanié à l'approbation de la CAF et demandé la reprise de la procédure. Les derniers obstacles étaient ainsi levés et les sociétés de gestion pouvaient désormais, grâce au nouveau TC 12,

assurer l'avenir de la télévision en différé en Suisse, tout en donnant une base solide à cette utilisation importante et très prisée.

Le 25 février 2021, le Tribunal fédéral a classé la procédure relative au TC 12 2017 – 2020, le recours ayant été retiré.

Par décision du 10 mai 2021, la CAF a approuvé le TC 12 2021 – 2027, celui-ci pouvant être prolongé automatiquement deux fois d'une année, à savoir tout au plus jusqu'à fin 2029. Le tarif inclut en particulier un renvoi à un accord sectoriel entre les organismes de diffusion et les distributeurs régissant l'introduction de nouveaux formats publicitaires qui s'appliqueront à l'utilisation des fonctions de la TV en différé par les consommateurs finaux.

TC 14

Vidéo à la demande

Un droit à la rémunération pour la vidéo à la demande (VOD) a été introduit aux articles 13a et 35a de la loi révisée sur le droit d'auteur, en vigueur depuis le 1er avril 2020. Quiconque met à disposition des œuvres audiovisuelles sur une plateforme de VOD doit verser une rémunération à leurs auteurs ainsi qu'aux artistes interprètes qui y ont participé. Les négociations avec les associations d'utilisateurs en vue d'un TC 14 qu'il convenait d'instaurer avaient déjà commencé en été 2020. Il s'en est suivi une période de négociations extrêmement intenses qui s'est étendue sur une année entière. Comme il s'agissait d'un domaine d'utilisation couvert par un tarif pour la première fois, il a fallu clarifier différentes questions d'un point de vue juridique et pratique au cours des discussions. En outre, les divergences de vues étaient encore très marquées au printemps 2021, ce qui rendait improbable une issue consensuelle. Il est donc d'autant plus réjouissant que les parties soient néanmoins parvenues à un accord, après différentes séances supplémentaires. C'est ainsi que les sociétés de gestion ont pu soumettre un tarif consensuel à la Commission arbitrale fédérale (CAF) le 17 juin 2021. Par décision du 8 novembre 2021, cette dernière a approuvé le nouveau TC 14 avec une durée de validité allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, le tarif pouvant être prolongé automatiquement d'année en année au plus tard jusqu'au 31 décembre 2027.

Le tarif s'applique aux utilisations de la VOD à partir de 2022. Les utilisateurs doivent remettre les déclarations des revenus et des utilisations d'une année spécifique jusqu'à fin avril de l'année suivante. Les sociétés de gestion établissent ensuite la facture à l'intention des utilisateurs sur la base de ces déclarations. SWISSPERFORM escompte donc recevoir en 2023 les premières recettes en provenance du TC 14 en faveur des artistes interprètes.

TC Z

Cirques

Lors des négociations relatives à un nouveau TC Z valable à partir de 2022, les sociétés de gestion ont tenu à parvenir à une meilleure distinction entre le tarif cirques (TC Z) et le tarif concerts (TC K) pour certaines utilisations musicales. Après d'intenses discussions, les parties en présence sont

parvenues à s'entendre sur de nouveaux critères de délimitation. Pour le reste, le tarif n'a pas subi de changements. En date du 28 avril 2021, les sociétés de gestion ont soumis le nouveau TC Z à l'approbation de la Commission arbitrale fédérale (CAF) en tant que tarif consensuel. La décision d'approbation de la CAF est parvenue le 8 novembre 2021. Le tarif est valable initialement du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026 et sa validité peut être prolongée d'année en année au plus tard jusqu'à fin 2031.

Recettes tarifaires

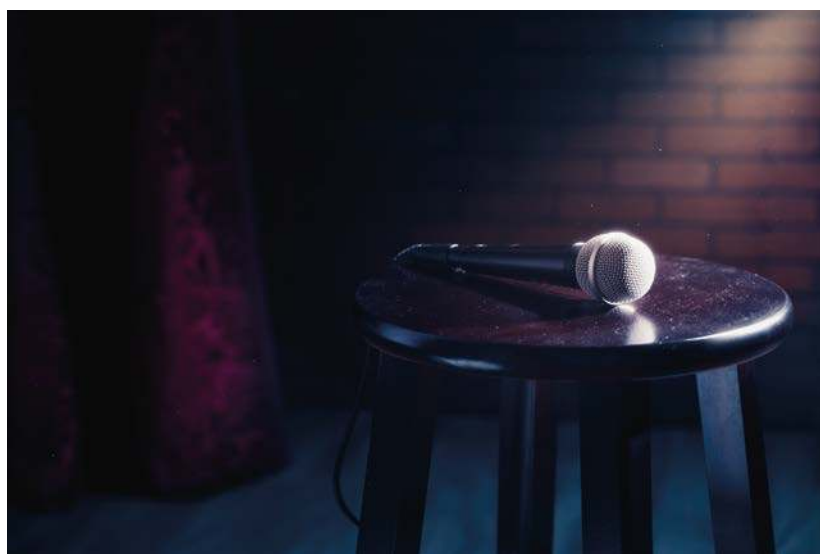
Des recettes records pour la deuxième année du coronavirus

SWISSPERFORM a enregistré une nouvelle hausse de ses recettes tarifaires pendant la deuxième année du coronavirus. Si l'augmentation n'était que minime en 2020, elle a atteint en 2021 un niveau record, jamais égalé dans les près de trente ans d'existence de notre association. Des recettes de CHF 62'321'790.74 représentent une hausse de CHF 3,1 millions, soit 5,32%. Ce résultat est un signal positif pour bon nombre de nos ayants droit qui ont vu s'effondrer leurs revenus en provenance d'autres sources pendant la pandémie.

Une légère hausse des recettes avait pu être annoncée dans le rapport annuel 2020 en dépit de l'impact négatif du coronavirus sur la vie culturelle. Simultanément, il avait été signalé qu'il fallait s'attendre à un recul des recettes 2021 en particulier pour ce qui est du droit de diffusion et du droit d'exécution. Concrètement, la prévision 2021 tablait sur des recettes tarifaires à hauteur de CHF 58,3 millions, soit une baisse de quelque CHF 0,8 million. Différentes raisons viennent expliquer le résultat record de CHF 62,3 millions et la progression de plus de CHF 3 millions. Ainsi, l'impact du coronavirus sur les recettes tarifaires a été plus faible que prévu. C'est lié au fait que SWISSPERFORM ne perçoit que peu de recettes en provenance d'événements live et qu'elle a donc été moins touchée par les fermetures que bon nombre de ses sociétés sœurs. Le TC 12 renégocié

(set-top-boxes, y compris TV en différé) a eu des répercussions positives durant l'exercice et a contribué également à une hausse des recettes significative. De plus, des paiements spéciaux pour un montant total de CHF 1,7 million ont été enregistrés dans le domaine des droits de diffusion. Il s'agissait de versements complémentaires en provenance de la SSR (tarifs A radio et TV) et d'un émetteur privé.

Le taux de frais – autrement dit le pourcentage de frais par rapport aux recettes – a augmenté en 2021 : le taux net de frais de gestion s'est élevé à 10,29% en 2021 (8,68% l'année précédente), le taux brut à 13,19% (12,29% l'année précédente). Cette hausse est due principalement à un effet exceptionnel en lien avec les placements. Le comité de SWISSPERFORM a décidé en effet de confier l'administration de nos placements à un gérant de fortune externe. La majeure partie des placements existants a été vendue et de nouveaux investissements ont été réalisés. Ce remplacement a entraîné des frais de transaction initiaux élevés. De plus, le renforcement des taux négatifs des banques s'est répercuté sur le résultat financier et, par conséquent, sur les frais administratifs.



© Licence Shutterstock.com

L'évolution relative aux différents droits peut se résumer de la manière suivante :

Droits de retransmission : s'agissant du TC 1 (retransmission de programmes dans les réseaux câblés), qui est le tarif le plus important pour SWISSPERFORM, les recettes ont pu être légèrement augmentées (CHF 23,4 millions / +1%), tandis que les autres tarifs de retransmission sont restés stables à un niveau inférieur. Il en est résulté globalement des recettes de CHF 23,7 millions (+0,9%).

Droits d'exécution : comme on pouvait s'y attendre, les annulations de concerts et les fermetures de discothèques liées à la pandémie ont entraîné un recul dans le domaine des droits d'exécution. Les recettes de CHF 7,8 millions correspondent à une baisse de CHF 0,7 million, soit 8,5%. Il convient toutefois de relever aussi un aspect positif : le bon travail de SUISA au niveau de l'encaissement du TC 3a (musique de fond ou d'ambiance) a permis d'éviter un effondrement encore plus important. Ce tarif a enregistré des hausses de 5,8% (radio) et de 9,9% (TV).

Redevance sur les supports vierges : l'évolution dans ce domaine a été exceptionnelle. Les recettes ont atteint CHF 16,1 millions, ce qui correspond à une hausse de

CHF 1,9 million, soit 13,3%. Ce résultat est le reflet de recettes à peu près stables pour les téléphones mobiles (CHF 2,3 millions / -2,6%) et les tablettes (CHF 1,1 million / -5,5%) et d'une très forte croissance du TC 12 (set-top-boxes, y compris TV en différé / CHF 11,6 millions / +22,6%).

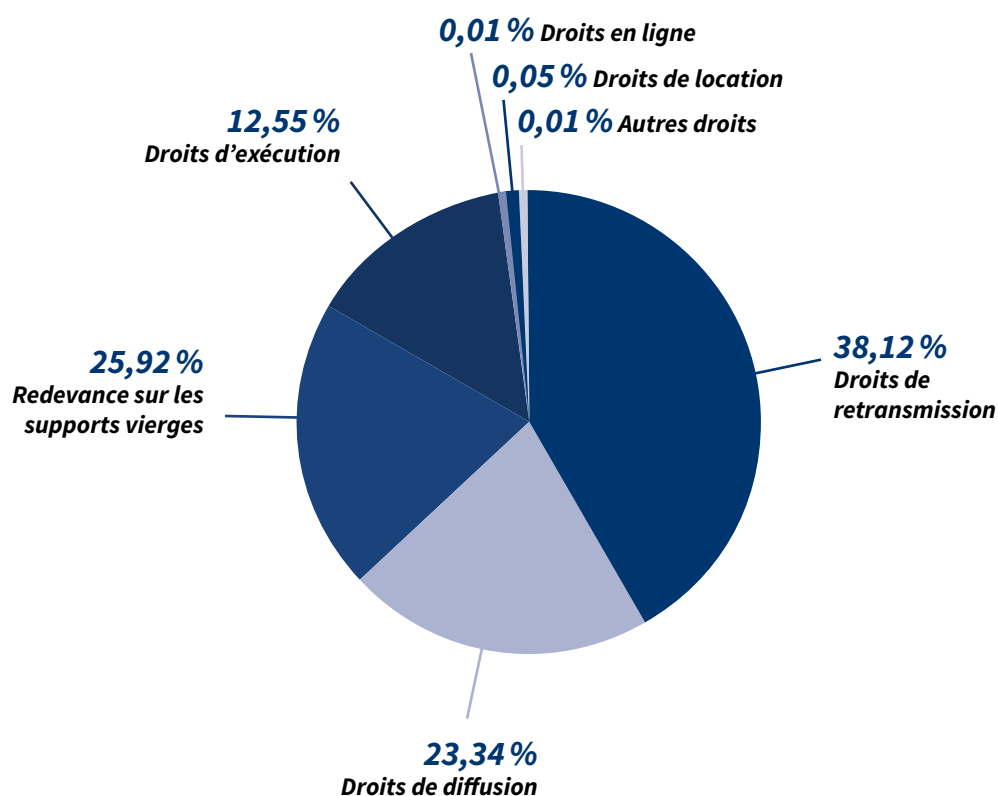
Droits de diffusion : les recettes provenant des droits de diffusion se sont élevées à CHF 12,8 millions et sont donc restées pratiquement inchangées (+0,1%). Des recettes spéciales à hauteur de CHF 1,7 million sont par ailleurs venues s'ajouter aux redevances de diffusion. Il s'agissait de versements complémentaires de la SSR pour les tarifs A radio et TV ainsi que d'un émetteur privé.

Autres domaines : d'autres domaines (droit de location, droits en ligne, autres tarifs spécifiques) continuent d'enregistrer des recettes minimales.

Recettes tarifaires en provenance des différents droits

Droits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Droits de retransmission	24'242'369.46	26'443'057.01	24'410'362.90	23'659'772.53	23'536'085.02	23'759'330.59
Droits d'exécution	8'409'983.82	8'092'602.42	8'227'534.11	8'283'076.86	8'541'213.18	7'819'255.81
Redevance sur les supports vierges	10'115'620.79	12'497'592.44	13'239'365.10	13'654'712.21	14'264'702.66	16'161'582.25
Droits de location	68'473.99	33'885.55	18'409.20	9'319.90	38'144.90	28'930.00
Droits de diffusion*	11'978'063.22	13'179'934.75	12'137'634.98	12'686'195.31	12'785'003.36	14'543'394.94
Droits en ligne	19'577.81	2'000.00	450.00	22'360.00	8'360.00	1'297.15
Autres droits	8'637.43	8'753.30	8'621.25	8'543.60	1'349.80	8'000.00
Total en CHF	54'842'726.52	60'257'825.47	58'042'377.54	58'323'980.41	59'174'858.92	62'321'790.74
Frais administratifs	7,55%	7,07%	9,41%	8,33%	8,68%	10,29%

* Droits de diffusion y compris recettes/charges spéciales de CHF 1'747'463.- au total



Recettes tarifaires brutes 2021, comparées à celles de l'année précédente

Tarif	Encaissement par	Désignation du tarif	2021	2020
Droits de retransmission			CHF	CHF
TC 1	SUISSIMAGE	Retransmission de programmes dans les réseaux câblés	23'453'915.39	23'228'793.60
TC 1	SUISSIMAGE	Recettes supplémentaires	24'431.02	26'781.87
TC 1	SUISSIMAGE	Lots mixtes, part retransmission (10%)	6'350.74	6'685.27
TC 2a	SUISSIMAGE	Retransmission à l'aide de réémetteurs	0.00	0.00
TC 2b	SUISSIMAGE	Retransmission via des réseaux IP	274'633.44	273'824.28
Droits d'exécution			CHF	CHF
TC 3a	SUISA	Réception publique radio/musique de fond/phonogrammes	5'007'752.97	4'731'818.96
		Réception publique TV base et complément	1'460'925.99	1'329'566.95
TC 3b	SUISA	Divertissement de fond ou d'ambiance dans les bateaux, trains, voitures publicitaires, etc. audio	4'984.60	10'087.97
		Divertissement de fond ou d'ambiance dans les autocars audio/vidéo	16'976.27	24'895.07
		Divertissement de fond ou d'ambiance dans les avions audio/vidéo	28'305.71	47'812.53
TC 3c	SUISA	Réception d'émissions de télévision sur grand écran (public viewing)	5'457.34	6'885.35
TC C	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes par les églises	25'151.18	25'293.07
TC E	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans les cinémas	95'057.60	193'957.81
TC H	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans l'industrie hôtelière	345'827.54	666'574.51
TC Hb	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes pour des manifestations dansantes et récréatives	315'912.83	405'709.15
TC HV	SUISA	Hôtel-vidéo	5'432.93	7'751.04
TC K	SUISA	Concerts et productions analogues	348'877.80	863'658.85
TC L	SUISA	Cours de danse et ballet	138'556.55	194'189.74
TC Ma	SUISA	Juke-boxes	10'573.19	15'802.71
TC T	SUISA	Projections payantes/télékiosque/Audiotex	7'024.43	10'374.73
TC Z	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans les cirques	2'438.88	6'834.74
Redevance sur les supports vierges			CHF	CHF
TC 4	SUISA	Copie privée, supports vierges/audio	1'209.01	1'774.24
		Copie privée, supports vierges/vidéo	7.50	-1.68
TC 4	SUISA	Copie privée, CD-R	1'747.54	31'204.22
TC 4	SUISA	Copie privée, DVD	4'673.40	83'555.92
TC 4i	SUISA	Copie privée, enregistreurs numériques audio	41'992.45	53'786.67
		Copie privée, enregistreurs numériques vidéo	17'000.98	19'035.37
TC 4i	SUISA	Redevance sur les mémoires de téléphones portables	2'309'261.51	2'371'342.06
TC 4i	SUISA	Redevance sur les mémoires de tablettes	1'172'673.50	1'241'255.27
TC 7	PROLITTERIS	Utilisation scolaire/audio	27'132.25	27'445.55
		Utilisation scolaire/vidéo	542'645.25	548'910.90
		Réseaux	120'930.05	120'490.25
TC 9	PROLITTERIS	Utilisation au sein d'entreprises	279'064.00	267'032.10
TC 12	SUISSIMAGE	Set-top-boxes (y c. part de 50% au supplément 1)	9'469'800.30	8'665'820.71
TC 12	SUISSIMAGE	Part au supplément 1 (50%)	2'173'444.51	833'051.08
Sous-total			47'740'168.65	46'342'000.86

Tarif	Encaissement par	Désignation du tarif	2021	2020
Droits de location			CHF	CHF
TC 5	SUISA	Location de phonogrammes	14'039.70	18'198.25
		Location de vidéogrammes	14'890.30	19'358.60
TC 6	PROLITTERIS	Location de phonogrammes dans les bibliothèques	0.00	588.05
		Location de vidéogrammes dans les bibliothèques	0.00	0.00
Droits de diffusion			CHF	CHF
TC 1	SUISSIMAGE	Lots mixtes, part diffusion primaire (90%)	57'156.71	60'167.41
TC 1	SUISSIMAGE	Diffusion primaire de programmes dans les réseaux câblés	66'436.00	65'798.30
A radio répertoire USA	SWISSPERFORM	Redevance de diffusion de la SSR, phonogrammes (répertoire étasunien)	210'000.00	210'000.00
A radio	SWISSPERFORM	Redevance de diffusion de la SSR, phonogrammes ¹⁾	6'575'000.00	6'050'000.10
A TV	SWISSPERFORM	Programmes radio repris ²⁾	127'234.44	70'000.02
	SWISSPERFORM	Phonogrammes du commerce dans des productions propres ²⁾	1'325'008.00	577'000.02
	SWISSPERFORM	Vidéogrammes du commerce	1'673'000.00	1'672'999.98
	SWISSPERFORM	Films musicaux ²⁾	-59'779.44	30'000.00
TC S radio	SUISA	Utilisation de phonogrammes par des radios privées ³⁾	3'553'104.18	3'260'878.62
TC S TV	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes par des télévisions privées	13'643.85	-30'684.40
	SUISA	Phonogrammes du commerce ⁴⁾	308'469.64	242'999.00
	SUISA	Vidéogrammes du commerce	105'058.97	65'507.37
	SUISA	Films musicaux	79'785.85	44'600.81
		Télévisions privées étrangères pour fenêtres publicitaires suisses	225'215.74	292'467.04
TC S	SIG	Simulcasting étranger	40'000.00	40'000.00
TC Y radio	SUISA	Utilisation de phonogrammes par les radios à péage	8'920.57	10'259.73
TC Y TV	SUISA	Phonogrammes du commerce	189'041.52	108'960.76
	SUISA	Vidéogrammes du commerce	46'098.91	14'048.60
	SUISA	Films musicaux	0.00	0.00
Autres droits			CHF	CHF
TC 10	PROLITTERIS	Utilisation d'œuvres et de prestations par des personnes atteintes de déficiences sensorielles	1'297.15	1'349.80
TC 13	PROLITTERIS	Utilisation de droits orphelins	0.00	0.00
Droits en ligne			CHF	CHF
Droits en ligne	SWISSPERFORM		8'000.00	8'360.00
Total			62'321'790.74	59'174'859.92

Y compris recettes/charges spéciales 2021

			CHF
¹⁾	Tarif A radio	Redevance de diffusion de la SSR, phonogrammes	525'000.00
²⁾	Tarif A TV	Programmes radio repris	57'234.44
²⁾	Tarif A TV	Phonogrammes du commerce dans des productions propres	748'008.00
²⁾	Tarif A TV	Films musicaux	-89'779.44
³⁾	TC S radio	Utilisation de phonogrammes par des radios privées	476'000.00
⁴⁾	TC S TV	Phonogrammes du commerce	31'000.00
Total effets exceptionnels 2021			1'747'463.00



Répartition

4. Répartition

Ventilation

Plusieurs étapes sont nécessaires entre l'encaissement des recettes tarifaires et la répartition finale entre les membres pour établir quel montant revient en fin de compte à quel ayant droit. On en distingue essentiellement quatre, à savoir trois que l'on qualifie de ventilations et la dernière, dite répartition individuelle.

Chacune des ventilations se caractérise par des affectations à des groupes déterminés (aux sociétés de gestion ou à certains groupes d'ayants droit, p. ex. les interprètes de phonogrammes). C'est alors l'étendue de l'utilisation du répertoire dans le domaine concerné qui est déterminante. Concrètement, on ne procède pas à un partage forfaitaire lors de la ventilation, mais on convient de règles spécifiques pour les différents tarifs.

La première étape est celle de la « **ventilation entre les sociétés de gestion** ». Ce partage doit être effectué pour toutes les recettes provenant des tarifs qui sont communs aux sociétés de gestion. On fixe pour chacun de ces tarifs communs un pourcentage dévolu à chacune des cinq sociétés de gestion suisses. SWISSPERFORM reçoit en règle générale 25% des redevances perçues dans le cadre d'un tarif commun. Ce pourcentage découle de la réglementation figurant à l'article 60, alinéa 2 LDA, qui prévoit une telle répartition des recettes entre « droits d'auteur » et « droits voisins ». C'est le comité de coordination des cinq sociétés de gestion, représentées par leurs directions respectives, qui est compétent pour réaliser cette ventilation.

Puis vient la « **ventilation de SWISSPERFORM** », autrement dit le partage des recettes entre les cinq groupes d'ayants droit de SWISSPERFORM. Cette étape s'applique à l'ensemble des recettes tarifaires brutes, autrement dit aux parts de SWISSPERFORM issues des tarifs communs auxquelles viennent s'additionner les recettes provenant des tarifs qui lui sont propres (tarif A TV et tarif A radio). On commence par déduire de ce montant 10% à des fins culturelles et sociales conformément aux affectations décidées par l'assemblée des délégués, puis on procède au partage des recettes entre les cinq groupes d'ayants droit de SWISSPERFORM. Le critère déterminant pour la ventilation est, là aussi, la fréquence d'utilisation des différents répertoires pour les divers types d'utilisation. En d'autres termes, on n'effectue donc pas une répartition forfaitaire, mais suivant des règles spécifiques dont on convient pour chacun des tarifs. Ce sont les présidents des cinq groupes d'experts de SWISSPERFORM qui sont responsables de la ventilation. Les résultats des négociations sont précisés dans l'annexe A du règlement de répartition.

La « **ventilation de SWISSPERFORM** » se fait en deux temps : on sépare tout d'abord les parts des organismes de diffusion dans le cadre d'une « ventilation 1 ». Les frais administratifs spécifiques aux tarifs (p. ex. les coûts des négociations tarifaires) et généraux (p. ex. les salaires des collaborateurs) sont déduits du montant résiduel, les organismes de diffusion contribuant aux frais administratifs à hauteur de 3% de leur part.

Dans le cadre d'une « **ventilation 2** », les montants qui restent après déduction de la part des organismes de diffusion et des frais administratifs sont répartis entre les quatre autres groupes d'ayants droit (producteurs et interprètes, des domaines phonographique et audiovisuel). Les frais administratifs spécifiques à chaque groupe d'ayants droit sont déduits après imputation des produits des intérêts.

Enfin, la « **répartition individuelle** » définit la distribution interne des montants qui reviennent à chacun des groupes d'ayants droit à l'issue de la ventilation. Les règles détaillées sont énoncées dans la partie spéciale du règlement de répartition. La responsabilité de cette répartition incombe à chacun des groupes d'experts ou, dans le cas des organismes de diffusion, à la Communauté d'intérêts radio et télévision (IRF).

Décisions relatives à la ventilation

Aucune modification n'a été décidée durant l'exercice concernant la ventilation.

Le règlement de répartition en vigueur se trouve sur le site internet de SWISSPERFORM (www.swissperform.ch/fr/service/documents-a-telecharger.html).



Hit-parade des diffusions – Répartition principale

SWISSPERFORM publie dans son rapport annuel les titres les plus diffusés dans les quatre catégories de répartition du domaine phonographique. Les tendances observées ces dernières années se retrouvent dans le hit-parade 2021.







Le hit-parade 2021 (musique diffusée en 2020) révèle que la musique suisse joue un rôle de plus en plus important à la radio. Cette tendance se limite toutefois toujours aux canaux de la SSR. Ses deuxièmes programmes en particulier octroient une large place aux interprètes suisses : six des dix titres les plus diffusés ont été enregistrés par des orchestres nationaux. Les musiciens suisses sont également très

présents dans les hit-parades des premiers et troisièmes programmes, mais les émetteurs privés restent à la traîne : il n'y a aucun titre suisse dans le top ten. Le titre suisse le plus diffusé sur les stations privées est « Victoria Line » de Pegasus (feat. Anna Rossinelli) et il occupe la 13e place.

Catégorie 1

	titre	interprète / groupe
Emetteurs pris en compte : SRF 1 La Première Rete 1 SRF Musikwelle Option Musique Radio Rumantsch	1 Living In A Ghost Town	The Rolling Stones
	2 Stop This Flame	Celeste
	3 Blinding Lights	The Weeknd
	4 Gente Simpatica	Sebalter 
	5 Dance Monkey	Tones And I
	6 Before You Go	Lewis Capaldi
	7 Victoria Line (feat. Anna Rossinelli)	Pegasus 
	8 Sultans Of Swing	Dire Straits
	9 Underdog	Alicia Keys
	10 Ne Me Dites Pas Non	Stephan Eicher 

Catégorie 2

	titre	interprète / orchestre	compositeur	
Emetteurs pris en compte : SRF 2 Kultur Espace 2 Rete 2 Swiss Classic Swiss Jazz	1	Symphonie n° 9 en ut majeur « La Grande » (D 944)	Kammerorchester Basel 	Franz Schubert
	2	Symphonie n° 3 en ut majeur « Rembrandt »	Residentie Orchestra The Hague	Cornelis Doppler
	3	Symphonie n° 4 en si bémol majeur (op. 60)	Tonhalle-Orchester Zürich 	Ludwig van Beethoven
	4	Concerto pour piano n° 2 en si bémol majeur (op. 19)	Luzerner Sinfonieorchester 	Ludwig van Beethoven
	5	Concerto pour violon en ré mineur	Orchestra della Svizzera Italiana 	Richard Strauss
	6	Concerto pour piano n° 26 en ré majeur « Concerto du couronnement » (K 537)	Scottish Chamber Orchestra	Wolfgang Amadeus Mozart
	7	Concerto pour piano n° 20 en ré mineur (K 466)	Orchestre des Concerts Lamoureux Paris	Wolfgang Amadeus Mozart
	8	Quatuor pour clarinette en mi bémol majeur	Luzerner Streichtrio 	Johann Nepomuk Hummel
	9	Symphonie n° 2 en si bémol majeur (D 125)	Chamber Orchestra of Europe	Franz Schubert
	10	Concerto pour piano n° 1 en ut majeur (op. 15)	Luzerner Sinfonieorchester 	Ludwig van Beethoven

Catégorie 3

	titre	interprète / groupe	
Emetteurs pris en compte : SRF 3 Couleur 3 Rete 3 SRF Virus Swiss Pop	1	Say So	Doja Cat
	2	Blinding Lights	The Weeknd
	3	In Case I Fall for You	Black Sea Dahu 🇨🇭
	4	Tusa	Karol G & Nicki Minaj
	5	Nightmare	Joya Marleen 🇨🇭
	6	Secret Emotions	Danitsa 🇨🇭
	7	Supalonely (feat. Gus Dapperton)	Benee
	8	Roses (Imanbek Remix)	Saint Jhn
	9	Captain	Danitsa 🇨🇭
	10	All We Need Is Love (feat. Jake Isaac)	Stefanie Heinzmann 🇨🇭

Catégorie 4

	titre	interprète / groupe	
Emetteurs pris en compte : Radio 24 Radio Argovia Radio Basilisk Radio BeO Radio Central Radio Chablais Radio Energy Zürich Radio Eviva Radio Fribourg Radio Lausanne FM Radio Pilatus Radio Zürisee	1	Before You Go	Lewis Capaldi
	2	Blinding Lights	The Weeknd
	3	Some Say	Nea
	4	Numb	Dotan
	5	Control	Zoe Wees
	6	The Truth	James Blunt
	7	Memories	Maroon 5
	8	Castles	Freya Ridings
	9	Underdog	Alicia Keys
	10	In My Bones	Ray Dalton

Adaptations du règlement de répartition

Interprètes de l'audiovisuel

Une modification a été soumise à l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) le 27 juillet 2021 concernant la pondération du rôle des acteurs, speakers, acteurs de doublage et narrateurs. La pondération du rôle dépendait jusqu'ici du nombre de prises dans le cas des productions synchronisées. Or il est apparu que le nombre de prises de l'ensemble de la production synchronisée n'était souvent pas connu, d'autant plus qu'en Suisse, de telles prestations ne sont généralement pas rémunérées en fonction des prises, mais du temps investi. Par conséquent, la pondération du rôle d'un acteur de doublage pourra se fonder désormais aussi sur celle de l'acteur ou de l'actrice doublée. En d'autres termes, l'acteur doublant un rôle attribué à la catégorie A sera également attribué à la catégorie A. En outre, il a été nécessaire d'adapter les valeurs par défaut en vigueur jusque-là (admissibles lorsque le nombre de jours de tournage ou de prises n'est pas connu pour une production). Ces valeurs sont précisées dans l'annexe AAV1. Par décision du 28 octobre 2021, l'IPI a approuvé la demande qui lui avait été soumise, acceptant de ce fait la modification du chiffre 2.1.3.2.2 ainsi que du chiffre 5 de l'annexe AAV1 dans le règlement de répartition de SWISSPERFORM.

Interprètes de phonogrammes / producteurs de phonogrammes

Dans le cadre d'une demande adressée le 19 juillet et complétée par l'envoi de documents le 27 août 2021, SWISSPERFORM a soumis des modifications des annexes APH1 et PPH du règlement de répartition. Les deux groupes d'experts avaient fixé de nouvelles quotes-parts pour les vidéos musicales dans la répartition 5. Toutes les nouvelles quotes-parts ont été approuvées par l'IPI par décision du 23 septembre 2021. Des changements dans le comportement des utilisateurs faisaient qu'il était nécessaire d'adapter la part des recettes tarifaires affectée à la catégorie des vidéos musicales, raison pour laquelle les modifications étaient justifiées.

Producteurs de phonogrammes

Par courrier du 30 août 2021, SWISSPERFORM a demandé à l'IPI d'approuver un nouvel alinéa 3 au chiffre 2.2.1 du règlement de répartition ainsi qu'un nouveau chiffre III à l'annexe PPH. Ces nouvelles dispositions précisent que des différenciations de la qualité d'ayant droit sur des recettes tarifaires, par exemple en raison d'un droit de réciprocité conformément à l'article 35, alinéa 4 LDA, ne sont prises en compte que s'il ressort clairement du libellé du tarif que les recettes en question sont versées uniquement pour un répertoire déterminé. Cette réglementation est mise en œuvre au nouveau chiffre III de l'annexe PPH. L'IPI a par ailleurs été informé que le chiffre II de l'annexe PPH était aussi modifié, décision ayant été prise de supprimer le minimum payable applicable à la répartition. L'IPI a approuvé la demande de révision du règlement de répartition en date du 21 octobre 2021. Il s'ensuit que la répartition 2020, qui s'est déroulée fin 2021, a été réalisée indépendamment de

tout droit de réciprocité. En d'autres termes, la somme a été répartie selon les mêmes critères entre tous les enregistrements pouvant être affectés à la répartition basée sur l'utilisation.

Répartition au sein des groupes d'ayants droit

Interprètes de phonogrammes

Durant l'année sous revue, ce sont à nouveau deux répartitions qui ont été effectuées en faveur des interprètes de phonogrammes. La première, réalisée en juillet 2021 d'après l'ancien règlement de répartition, portait sur les décomptes complémentaires pour les années d'utilisation 2015 et 2016. Comme les années précédentes, la répartition de l'été s'est limitée aux années auxquelles s'applique encore l'ancien règlement. Les nombreuses prétentions émanant de sociétés sœurs étrangères ainsi que la diminution du nombre de points alloués à la réserve ont permis de distribuer des redevances à hauteur de quelque CHF 3,4 millions. Sur ce total, 40,3% sont allés à des sociétés sœurs étrangères, 29,4% à des agences en Suisse et à l'étranger et 30,3% à nos membres directs.

La répartition principale 2020 a eu lieu en décembre comme à l'accoutumée, tout comme les décomptes complémentaires pour toutes les années d'utilisation tombant sous le coup du nouveau règlement, à savoir 2017 à 2019. Pour la quatrième fois consécutive, les modifications des règles de répartition entrées en vigueur depuis l'année d'utilisation 2017 n'ont pas entraîné de réclamations ou de difficultés majeures. Bien que ce changement ait impliqué une certaine redistribution des droits à rémunération dévolus à chaque enregistrement, la réévaluation des rôles a été bien acceptée. Cependant, les titulaires de droits endossant le rôle de producteur artistique sont toujours trop peu nombreux à s'annoncer à SWISSPERFORM, ce que cette dernière déplore. Il en résulte que leurs parts sont réservées, mais ne peuvent pas faire l'objet d'un décompte. A son tour, cette situation fait que les réserves constituées d'après les nouvelles règles de répartition sont plus élevées que pour les années précédentes où prévalait l'ancien règlement. Le groupe Membres s'efforce toujours d'identifier les titulaires de droits dans le domaine des producteurs artistiques et de les encourager à adhérer à SWISSPERFORM. A supposer que ces parts n'aient toujours pas pu être réparties au bout de cinq ans, le groupe d'experts des interprètes de phonogrammes les attribuera à d'autres titulaires de droits dans la mesure de ses possibilités.

Les décomptes relatifs à la répartition principale pour les utilisations 2020, y compris les répartitions complémentaires pour les utilisations 2017 à 2019, n'ont été envoyés que peu avant Noël 2021, SWISSPERFORM étant confrontée à une pénurie de personnel pour cause de maladie. Des redevances pour un montant total de CHF 6,05 millions (CHF 4,78 millions l'année précédente) ont été distribuées dans le cadre de la répartition principale portant sur l'année

d'utilisation 2020. Environ 40% (39% l'année précédente) de la somme de répartition ont été transférés à des sociétés sœurs et quelque 26% (27% l'année précédente) ont été versés à des agences en Suisse et à l'étranger. Nos membres directs ont perçu 34% de la somme distribuée, tout comme l'année précédente. La somme de répartition principale a pu être augmentée de quelque CHF 2,1 millions suite à la dissolution de provisions, ce qui explique la hausse des montants attribués aux différentes catégories. Il a par ailleurs été possible de verser à des sociétés sœurs (LSG, Autriche et PLAYRIGHT, Belgique) des montants qui n'avaient momentanément pas pu l'être les années précédentes.

Les utilisations 2020 permettent à nouveau de tirer quelques conclusions au sujet de la rotation, autrement dit du nombre de titres différents diffusés dans le courant de l'année. Les titres les plus diffusés ont été exposés plus haut dans ce même chapitre. Comme toujours, ce sont les radios diffusant de la musique classique qui affichent la rotation la plus élevée. La radio Swiss Classic constitue la seule exception à cet égard puisque, par comparaison avec les deuxièmes programmes de la SSR, cette station ne propose qu'environ 6% de l'éventail des titres. Comme toujours, la rotation sur les émetteurs privés de la catégorie 4 est aussi nettement plus faible que dans les autres catégories. Le programme Energy Zürich ferme la marche avec seulement quelque 1400 enregistrements différents déclarés dans son programme annuel. Avec 34'000 titres différents diffusés au cours de l'année, SRF Musikwelle est de loin la station offrant la plus grande diversité.

Producteurs de phonogrammes

Une répartition fondée sur l'utilisation portant sur l'année 2020 a été réalisée en faveur des producteurs de phonogrammes en hiver 2021. Comme le calendrier était très serré, la répartition a été faite en deux temps, une fois sur la base des données d'enregistrement avec les producteurs d'origine et une autre fois sur la base des données de sortie sans les producteurs d'origine. C'est le règlement révisé dans lequel la réserve de réciprocité a été supprimée pour les producteurs qui a été appliqué à la répartition 2020. Toutes les redevances associées à cette répartition ont été virées aux ayants droit encore en 2021.

Pour la répartition, toutes les données actualisées des ayants droit ont été à nouveau traitées, puis mises à disposition pour l'année 2020 sur la plateforme en ligne Claiming Tool. Cette dernière a été utilisée encore plus intensément que l'année précédente par les ayants droit pour exercer leurs droits, comme l'a révélé également une hausse très nette des documents soumis relatifs à des prétentions (claiming) et à des retraits (unclaiming). La manière de gérer les conflits (par contact direct entre les membres concernés) a fait ses preuves une fois de plus et n'a pas engendré de difficultés majeures, hormis une communication accrue entre les ayants droit.

Bien qu'en termes d'hétérogénéité et de qualité, les données relatives au répertoire ne soient toujours pas satisfaisantes aux fins prévues, on a pu observer ici aussi une nette hausse de la qualité. On relèvera à cet égard le passage au nouveau

format s'agissant des listes de diffusion en provenance des émetteurs publics. Les métadonnées que nous avons reçues et traitées durant l'année sous revue ont donc été plus nombreuses et de meilleure qualité, ce qui a déjà eu un impact significatif sur la répartition en faveur des producteurs de phonogrammes.

Le nombre d'enregistrements utilisés a augmenté de 3% par rapport à 2019, dépassant la barre des 220'000. Grâce notamment aux données supplémentaires fournies par nos ayants droit, le nombre des enregistrements pour lesquels le producteur d'origine est connu a enregistré une hausse de quelque 17% entre les répartitions de 2019 et de 2020, atteignant 46'171 titres. De son côté, le nombre des enregistrements sans producteur d'origine connu, pour lesquels un tiers bénéficie de l'autorisation de perception, a augmenté d'environ 18% pour atteindre 88'171, notamment grâce à la suppression de la réserve de réciprocité. Le taux d'attribution pour la répartition 2020 s'est élevé à 75,30%, soit légèrement au-dessus du taux de la répartition précédente.

Interprètes de l'audiovisuel

La répartition ordinaire concernant les films de fiction et les séries a été réalisée sans problème d'après les nouvelles règles de répartition pour la troisième fois déjà durant l'été 2021, tout comme le premier décompte complémentaire effectué sur cette même base pour la deuxième fois. Ce sont donc des prestations pour l'année d'utilisation 2019 ainsi que des déclarations complémentaires pour 2018 et 2015 qui ont été rémunérées. Selon le nouveau règlement de répartition, la rémunération de chaque artiste interprète s'effectue en tenant compte de la légitimité personnelle (participation aux recettes tarifaires suivant la nationalité de l'ayant droit) et du nombre de points attribué à l'exécution. Toute exécution dans un film génère un certain nombre de points. Les recettes tarifaires de SWISSPERFORM prises en compte pour la répartition relative aux films et séries sont divisées par ces nombres de points, ce qui permet de calculer la rémunération dévolue à l'ayant droit. Les nombres de points attribués aux exécutions dans les différents films et séries se fondent sur les coefficients suivants :

a) coefficient de fonction

(p. ex. acteur, acteur de doublage, cascadeur, etc.)

b) coefficient de pondération du rôle (A, B ou C)

c) coefficient du film

Le coefficient du film résulte des critères suivants :

- 1) durée de l'utilisation ;
- 2) pondération de la catégorie d'œuvre et du genre ;
- 3) heure de diffusion ;
- 4) majoration création.

Le règlement de répartition donne plus de précisions à ce sujet.

Des ayants droit des sociétés suivantes ont reçu des redevances dans le cadre du décompte ordinaire 2019, du décompte complémentaire 2018 et du décompte final 2015 :

- SWISSPERFORM
- AISGE (Espagne)
- BECS (Grande-Bretagne)
- VDFS (Autriche)
- NUOVOIMAIE (Italie) s'est vu allouer des redevances pour les années 2016 et 2019. Comme le nouveau contrat n'est pas encore conclu, les redevances 2019 sont retenues jusqu'à ce que ce soit chose faite.

En outre, des redevances pour les années 2015 – 2019 qui avaient été retenues faute d'un nouveau contrat ont pu être versées à l'ADAMI (France) suite à la signature de celui-ci.

La société allemande GVL a reçu de notre part un forfait pour les années 2013 – 2017 qu'elle a distribué à ses ayants droit. En contrepartie, nous avons reçu de sa part des redevances que nous transférerons à nos membres à l'été 2022.

Les membres sont nombreux à annoncer une mise à jour de leur filmographie ou de leurs pondérations de rôle suite à la répartition. Les données étant actualisées en permanence, elles sont à jour pour les prochains décomptes (principal et complémentaire).

La répartition des redevances pour les autres exécutions audiovisuelles diffusées à la télévision, tels les shows, émissions musicales ou spectacles de cabaret, ainsi que la répartition pour la musique de film ont été réalisées une fois de plus par la Coopérative suisse des artistes interprètes (SIG) sur mandat de SWISSPERFORM. Le versement pour l'année 2020 et la répartition complémentaire 2016 ont eu lieu début décembre 2021.

Producteurs de l'audiovisuel

La répartition entre les producteurs de l'audiovisuel se fait en étroite collaboration avec SUISSIMAGE puisque les droits voisins sont rémunérés en pourcentage des droits d'auteur et qu'ils sont par conséquent pris en compte au cours du même cycle de répartition chez SUISSIMAGE. Une fois les producteurs de l'audiovisuel inscrits auprès de SWISSPERFORM, les décomptes sont établis sur la base des données relatives aux œuvres et aux utilisations saisies chez SUISSIMAGE.

Un courrier postal est envoyé deux fois par année aux producteurs à qui des redevances sont dévolues, mais qui ne sont pas encore inscrits chez SWISSPERFORM. En 2021, les créanciers ont même été à nouveau contactés par téléphone, compte tenu de la situation financière précaire, et ce une fois de plus avec succès ! C'est ainsi qu'un décompte a pu être envoyé en mai à 63 nouveaux membres inscrits et à 23 membres supplémentaires en octobre. Les versements aux producteurs ont été effectués début juin (CHF 110'493.15) et début novembre (CHF 44'540.30). Les nouveaux adhérents ont par ailleurs apprécié d'être contactés personnellement par l'administration durant cette période. Ce sont en tout 112 producteurs de l'audiovisuel qui se sont inscrits en 2021.

Les redevances destinées aux producteurs de l'audiovisuel se subdivisent en quatre domaines de répartition en fonction des recettes, les trois premiers étant :

- **retransmission** : droit de retransmission et réception d'émissions
- **copie privée** : copie privée et redevances pour la location de vidéogrammes
- **utilisation scolaire** : utilisation scolaire et réseaux numériques internes

Durant l'exercice, ce sont les diffusions de l'année précédente, autrement dit de 2020, qui ont été rémunérées dans les domaines de la retransmission et de la copie privée. SUISSIMAGE prend en considération une trentaine de programmes TV à cet effet.

Dans le domaine de la retransmission, les redevances se sont élevées à CHF 2'092'592.30, dont 85,34% sont allés à des titulaires de droits étrangers. Dans le domaine de la copie privée, ce sont 89,71% du montant total de CHF 1'887'053.35 qui ont été alloués à des titulaires de droits étrangers.

En ce qui concerne l'utilisation scolaire, les médiathèques déclarent les enregistrements de leur établissement par année d'encaissement à notre société sœur ProLitteris. En 2021, 85,89% des redevances calculées, qui atteignaient CHF 183'890.60, ont été transférés à l'étranger.

Les redevances du quatrième domaine de répartition, à savoir celles **provenant de l'utilisation de vidéogrammes disponibles sur le marché**, sont réparties séparément. Cette classe de répartition est la conséquence d'un arrêt du Tribunal fédéral datant de 2012 qui prévoit l'application d'une réserve de réciprocité. En d'autres termes, seuls sont pris en compte dans cette classe de répartition les vidéogrammes de producteurs venant de Suisse ou de pays qui octroient la réciprocité aux titulaires de droits suisses. Sur un total de redevances s'élevant à CHF 1'510'215.45 pour ce domaine, 65,62% sont allés à l'étranger.

Le règlement de répartition ou le rapport annuel de l'année précédente donnent de plus amples renseignements sur le contexte et sur les différents facteurs pris en compte pour les répartitions.

Les ayants droit de SWISSPERFORM reçoivent les montants calculés à l'étranger directement de SUISSIMAGE étant donné que de nombreux pays ne font pas la distinction entre droits d'auteur et droits voisins. Il n'est donc pas possible de connaître précisément la part dévolue aux droits voisins dans les recettes en provenance de l'étranger.

Organismes de diffusion

C'est toujours le contrat entre SWISSPERFORM et la Communauté d'intérêts radio et télévision (IRF) qui régit la répartition entre les organismes de diffusion. Aux termes de ce contrat, SWISSPERFORM effectue chaque année, jusqu'au 31 mars, un paiement global à l'IRF pour la part dévolue aux organismes de diffusion. Celle-ci se charge ensuite de transférer les redevances aux divers organismes suisses et étrangers sur la base de son propre règlement de répartition.

Un montant de CHF 16'861'603.32 a été versé en 2021 à l'IRF pour virement aux organismes de diffusion ayants droit.

*Coopération
nationale*



5. Coopération nationale

Des représentantes et représentants des cinq sociétés de gestion suisses (SUISA, SUISSIMAGE, SSA, ProLitteris et SWISSPERFORM) se réunissent régulièrement dans le cadre du comité de coordination afin d'évoquer des objectifs communs. En 2021 comme l'année précédente, ces rencontres ont toutes eu lieu, sans exception, sous la forme de visioconférences. Les conséquences de la pandémie de coronavirus sur les sociétés de gestion, notamment au plan financier, ont à nouveau constitué l'un des principaux sujets de discussion. Le comité s'est consacré par ailleurs aux négociations des tarifs communs et à l'encaissement des redevances et il a suivi la mise en œuvre de la révision

de la LDA. Il a aussi débattu des questions relatives à la TV en différé et aux affaires publiques et il a publié, sous l'égide de Swisscopyright, de nouvelles éditions de la « lettre de session » destinée aux membres du Parlement fédéral.

Les lettres de session des sociétés de gestion peuvent être consultées sur le site www.swisscopyright.ch qui inclut, à la rubrique « Politique », des informations sur les interventions parlementaires en lien avec le droit d'auteur et la gestion collective.

ISAN Switzerland

Le numéro ISAN (International Standard Audiovisual Number) permet d'identifier une œuvre audiovisuelle sans équivoque dans le monde entier, indépendamment de la version linguistique, de l'adaptation régionale et du mode de distribution. Chaque œuvre enregistrée dans le système ISAN est dotée d'un numéro de référence unique et reconnu à l'échelle internationale (certifié ISO).

Les trois sociétés de gestion SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et SSA demeurent l'organe responsable de l'agence d'enregistrement, qui est agréée par l'Agence internationale ISAN-IA et qui permet d'immatriculer des films en les dotant d'un numéro d'identification unique. SUISSIMAGE se charge de l'activité opérationnelle d'ISAN Switzerland. Tout comme les deux autres membres fondateurs, SWISSPERFORM a octroyé à l'agence d'origine ISAN Berne un prêt destiné au démarrage de l'exploitation.

SWISSPERFORM est représentée par Poto Wegener au comité d'ISAN Switzerland.



*Coopérations
internationales*

6. Coopérations internationales

Les droits à rémunération d'ayants droit étrangers sont gérés essentiellement par le biais de contrats de réciprocité ou de mandats de gestion unilatéraux conclus avec des sociétés de gestion étrangères, représentant ces ayants droit. Les titulaires de droits étrangers sont toutefois libres de choisir l'alternative et de conclure un mandat de gestion directement avec SWISSPERFORM. De tels mandats de gestion avec des mandants étrangers sont cependant toujours limités territorialement aux utilisations en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Les dispositions d'exécution du règlement de répartition des interprètes donnent plus de précisions sur les conditions inhérentes à la conclusion de contrats de réciprocité ou de mandats de gestion avec des sociétés étrangères et de mandats individuels avec des ayants droit étrangers.

Droits des interprètes étrangers

Contrats de réciprocité et mandats de gestion avec des sociétés sœurs étrangères

SWISSPERFORM connaît deux types de contrats de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères qui gèrent les droits des interprètes : les contrats de type A et de type B.

Dans le cas d'un contrat de type A, les deux parties contractantes se virent mutuellement et en bloc les redevances dévolues aux membres de l'autre partie contractante ; chacune se charge ensuite de transférer les redevances aux interprètes ayants droit de son pays.

Dans le cas d'un contrat de type B, les redevances dévolues aux membres de l'autre partie contractante restent dans le pays où elles ont été perçues. Elles servent à compenser les redevances auxquelles les propres membres auraient droit dans le pays de l'autre partie contractante compte tenu des utilisations. Ces contrats de non-échange ont été conclus par le passé lorsque, faute de données relatives aux ayants droit et à l'utilisation, les sociétés n'étaient pas en mesure d'établir le décompte des redevances en faveur d'ayants droit étrangers ou en cas d'incompatibilité des règles de répartition.

L'association faïtière internationale des sociétés de gestion exerçant les droits des interprètes (SCAPR) a décidé que les anciens contrats de type B devaient être remplacés dès que possible par des contrats de type A. SWISSPERFORM examine quels contrats doivent être résiliés et lesquels éventuellement renégociés.

Compte rendu des contrats

Contrats de réciprocité en faveur des interprètes de phonogrammes

Un contrat a été conclu avec les deux sociétés étasuniennes SoundExchange et AFM & SAG-AFTRA Fund relatif aux redevances pour la musique de film. Il s'agit pour SWISSPERFORM du premier contrat de ce type dans ce secteur situé à l'intersection des domaines phonographique et audiovisuel. Le contrat prévoit le versement de forfaits annuels en faveur des interprètes de phonogrammes dont la musique a été utilisée dans un film. SoundExchange exerce les droits des Featured Artists tandis que l'AFM & SAG-AFTRA Fund se charge des droits des Non Featured Artists. En revanche, il n'a pas encore été possible de faire aboutir les négociations avec SoundExchange sur un contrat visant purement et simplement le domaine phonographique. Etant donné que SoundExchange a quitté l'association faïtière SCAPR, les négociations prennent nettement plus de temps que d'ordinaire. L'année sous revue a toutefois permis de clarifier la faisabilité des échanges techniques. Les négociations se sont par ailleurs poursuivies avec l'AFM & SAG-AFTRA Fund au sujet d'un contrat de réciprocité concernant l'échange des redevances issues de la copie privée et destinées aux Non Featured Artists. La société étasunienne AARC ayant été dissoute fin 2021, les Featured Artists sont désormais aussi représentés par SoundExchange pour ce qui est des redevances provenant de la copie privée. Il est prévu désormais de conclure un seul contrat avec les deux sociétés étasuniennes, à savoir SoundExchange et l'AFM & SAG-AFTRA Fund, pour les Featured et Non Featured Artists, comme cela a été fait pour la musique de film.

En 2021, les recettes provenant de l'étranger ont nettement diminué par rapport à l'année précédente. Cela tient au fait que certaines sociétés sœurs ont effectué moins de répartitions finales en 2021 que l'année précédente. De leur côté, les montants versés à l'étranger ont nettement augmenté suite au traitement d'un nombre de prétentions sensiblement supérieur. Ainsi, les recettes se sont élevées à CHF 234'529.69 (CHF 395'050.71 l'année précédente) et les versements ont atteint CHF 4'431'731.28 (CHF 2'135'201.54 l'année précédente). S'agissant des recettes destinées aux interprètes de phonogrammes, les montants les plus importants sont parvenus de France, d'Allemagne et d'Espagne. Toujours dans le domaine des interprètes de phonogrammes, les plus grosses sommes versées par SWISSPERFORM à l'étranger sont allées au Royaume-Uni ainsi qu'à l'Allemagne et à la France.

Contrats de réciprocité en faveur des interprètes de l'audiovisuel

Dans le domaine des interprètes de l'audiovisuel, les négociations contractuelles ont abouti avec la société allemande GVL. Un échange de forfaits a été convenu jusqu'à l'année d'utilisation 2017 incluse. Ceux-ci ayant été versés au cours de l'exercice, la distribution aux ayants droit par SWISSPERFORM pourra avoir lieu lors du prochain cycle de répartition. Par ailleurs, des échanges basés sur l'utilisation ont été convenus rétroactivement à partir de l'année d'utilisation 2018. SWISSPERFORM a également conclu un amendement avec la société française ADAMI, prolongeant de ce fait l'ancien contrat de réciprocité jusqu'à l'année 2019 incluse. Suite à la signature de cet amendement, les montants provisionnés pour les années 2017 et 2018 ont pu être versés à l'ADAMI. A l'issue d'après négociations avec la société de gestion italienne NUOVOIMAIE, rien ne semble plus s'opposer à la signature prochaine du nouveau contrat. Celui-ci doit s'appliquer rétroactivement à partir de l'année d'utilisation 2019. Des négociations ont été entamées avec la société sœur américaine SAG-AFTRA dans le but de prolonger le contrat (échu dans l'intervalle) de deux ans supplémentaires, autrement dit jusqu'au 31 décembre 2023. Les deux parties sont d'accord sur le principe, mais n'ont pas encore réussi à s'entendre concernant une clause existante que SAG-AFTRA aimerait voir supprimer. L'issue de ces négociations est pour l'instant incertaine.

Le domaine des interprètes de l'audiovisuel met en lumière l'orientation internationale de la consommation de films en Suisse et l'usage restreint qu'il est fait des œuvres suisses à l'étranger. Il en résulte qu'il y a davantage de redevances versées à l'étranger que de redevances arrivant en Suisse. En 2021, les recettes provenant de l'étranger ont atteint CHF 51'089.92 (CHF 521'540.60 l'année précédente), les versements s'étant élevés pour leur part à CHF 4'324'865.44 (CHF 3'766'912.19 l'année précédente). Les négociations ayant abouti avec la société GVL durant l'exercice, les redevances ont pu lui être versées rétroactivement jusqu'en 2013. Comme indiqué dans les précédents rapports annuels, les paiements de GVL ont déjà été pris en compte les années passées.

Ce sont l'Allemagne et l'Italie qui ont généré le plus de recettes dans le domaine des interprètes de l'audiovisuel. Les plus gros versements de SWISSPERFORM sont allés à l'Allemagne et aux Etats-Unis.

Contrats de réciprocité en faveur des interprètes de phonogrammes, des interprètes de l'audiovisuel et des producteurs de l'audiovisuel au 31.12.2021 :

<i>Pays</i>	<i>Interprètes de phonogrammes</i>	<i>Interprètes de l'audiovisuel</i>	<i>Producteurs de l'audiovisuel</i>
Allemagne	GVL Contrat A	GVL Contrat A	Güfa, GWFF, VG Bild-Kunst, VGF
Autriche	LSG Contrat A	VDFS Contrat A	VAM
Belgique	PLAYRIGHT Contrat A	-	-
Canada	ARTISTI Contrat A MROC Contrat A (unilatéral)	-	PACC
Croatie	HUZIP Contrat B	-	-
Danemark	GRAMEX Danemark Contrat A	-	-
Espagne	AIE Contrat A	AISGE Contrat A	EGEDA
Estonie	EEL Contrat B	-	-
Etats-Unis	AARC Contrat A (copie privée) AARC dissoute au 31.12.2021 SoundExchange et AFM & SAG-AFTRA Fund Contrat relatif à la musique de film	SAG-AFTRA Contrat A jusqu'au 31.12.2021, négociations en cours	IFTA et membres MPA individuels (Disney Enterprises, HBO, etc.)
Finlande	GRAMEX Finlande Contrat A	-	-
France	ADAMI Contrat A SPEDIDAM Contrat B	ADAMI échu le 31.12.2019, négociations en cours	PROCIREP
Grèce	APOLLON / DIONYSOS / ERATO Contrats B	-	-
Hongrie	EJI Contrat B	-	PACC FILMJUS, PRODJUS (mémoire d'entente)
Irlande	RAAP Contrat A	-	-
Italie	ITSRIGHT Contrat A NUOVO IMAIE Contrat A (unilatéral)	NUOVO IMAIE résilié le 31.12.2018, négociations en cours	-
Japon	CPRA-GEIDANKYO Contrat B	-	-
Lituanie	AGATA Contrat B	-	-
Pays-Bas	SENA Contrat A	NORMA Contrat B	SEKAM Video
Pologne	-	-	SFP-ZAPA
République tchèque	INTERGRAM Contrat B	-	FIPRO
Roumanie	CREDIDAM Contrat A	-	-
Royaume-Uni	PPL Contrat A	BECS Contrat A	ComPact Collections
Slovaquie	SLOVGRAM Contrat B	-	SAPA (mémoire d'entente)
Suède	SAMI Contrat A	-	FRF-Video
Suisse	-	-	AGICOA (représente des produc- teurs de films de divers pays)
Uruguay	SUDEI Contrat B	-	-

Collaboration avec des organisations internationales

SCAPR (Societies' Council for the Collective Management of Performers' Rights)

Le SCAPR est l'association faitière internationale des sociétés de gestion exerçant les droits des interprètes. Il compte 45 sociétés affiliées à titre de membres ordinaires et 11 à titre de membres extraordinaires. Les groupes de travail intitulés « Legal Working Group » et « Business Operations Working Group » (autrefois « Rights Administration Working Group ») stimulent les échanges d'informations sur des sujets d'actualité au plan national et international, sur les changements touchant les législations et jurisprudences nationales, les règlements de répartition ainsi que les modalités visant à faire valoir les prétentions réciproques en matière de rémunération. Parmi les sujets traités en priorité par les différents groupes de travail (en particulier par le « Technical Working Group »), il convient de citer également l'intégration et la mise en œuvre des deux bases de données IPD et VRDB pour les échanges d'informations et de redevances entre les sociétés.

Le SCAPR fixe à cet égard des standards techniques pour l'échange mutuel d'informations relatives aux membres et aux répertoires. SWISSPERFORM est un membre actif au sein de tous les groupes de travail se consacrant à des questions techniques, juridiques et pratiques.

Durant l'exercice, l'attention s'est portée notamment sur la réalisation d'un projet visant à octroyer l'accès à l'identifiant interne de l'artiste interprète (International Performer Number, IPN) à des sociétés externes (SWISSPERFORM fait partie de la commission d'experts qui évalue les possibilités de coopérations avec des partenaires externes) : les exigences ont été finalisées au cours de l'exercice et le développement a commencé, la mise en œuvre étant planifiée pour le premier trimestre 2022. Parmi les autres sujets ayant retenu l'attention, on relèvera l'élaboration et l'adoption d'un projet de contrats « unilatéraux » et l'adaptation par analogie de l'ancien modèle de contrats « bilatéraux », les problèmes pratiques à l'application des contrats de réciprocité (notamment concernant les nouvelles dispositions en matière de protection des données, plus particulièrement en lien avec les pays ne faisant pas partie de l'EEE), les conséquences de trois arrêts importants rendus par la Cour de justice de l'Union européenne sur la perception et la répartition de rémunérations appropriées par les sociétés de gestion et, pour terminer, différents aspects liés à la mise en œuvre de la Virtual Recording Database (VRDB).

La 46e assemblée générale du SCAPR a eu lieu le 27 mai 2021 (à nouveau sous la forme d'une visioconférence en raison de la pandémie). Elle a réuni plus de 120 participants des 56 sociétés membres en provenance de 41 pays. SWISSPERFORM a été représentée par Ralf Goller (directeur suppléant), Konstantin Vogel (chef des Affaires internationales et projets) et Daniel-André Müller (service juridique). Précédée de trois séances préparatoires, toute l'assemblée a pu être réalisée une fois de plus en un après-midi. Les votes en ligne sur différentes décisions ainsi que l'élection

de nouveaux membres du conseil du SCAPR se sont déroulés sans problème grâce à une application spéciale.

Des élections ont eu lieu pour repourvoir trois postes vacants au sein du conseil du SCAPR conformément à l'alternance prévue. Tous les candidats et candidates ont été réélus et confirmés dans leurs fonctions pour une période de quatre ans : Claudia Cadima (GDA, Portugal) en tant que présidente suppléante du conseil, Markus Bos (SENA, Pays-Bas) en tant que trésorier et Aleksandar Cvetkovic (PI, Serbie) en tant que membre.

Il a fallu se prononcer également sur les trois membres du Databases Committee que l'assemblée doit élire. Ont été réélus pour une période de deux ans l'ADAMI, représentée par Marc Danger (France), AISGE, représenté par José Fortes (Espagne), et SWISSPERFORM, représentée par Konstantin Vogel.

La société ukrainienne ULCRR a été admise à titre de membre associé. De leur côté, les sociétés associées AMANAT (Kazakhstan), ARTISTI 7607 (Italie), ERATO (Grèce), GCA (Géorgie), ISRA (Inde), ITSRIGHT (Italie) et RPM (Malaisie) ont vu leur statut prolongé d'une année supplémentaire. Ces sociétés ne satisfont pas encore à toutes les prescriptions du SCAPR pour une adhésion ordinaire.

Hormis les points usuels à l'ordre du jour concernant le budget, l'assemblée s'est également prononcée sur des adaptations des statuts, des « Business Rules » de l'IPD ainsi que du document intitulé « Policy and Guidelines » du SCAPR. Un document stratégique a par ailleurs été présenté, dont l'objectif est de renforcer la position du SCAPR en tant que leader mondial dans le domaine de la gestion collective des droits des interprètes, d'intensifier les échanges entre les sociétés membres et d'augmenter l'efficacité des groupes de travail. Enfin, les activités des groupes de travail ont fait l'objet d'un compte rendu.

La prochaine assemblée générale doit se tenir en mai 2022 à Rome.

IFPI International, PRC (Performance Rights Committee)

Pandémie oblige, le congrès de deux jours à Miami a une fois de plus laissé la place à un webinaire. L'essentiel de la manifestation du 6 mai 2021 a été dédié à l'impact global du COVID-19 sur les recettes 2020 et aux prévisions pour les années 2021 à 2023. La réunion du PRC a été consacrée par ailleurs à des questions liées à l'octroi de licences, à une étude sur l'importance de la musique sur les stations de radio commerciales ainsi qu'à la révision du code de conduite destiné aux sociétés octroyant des licences pour la musique.

Une autre réunion virtuelle du PRC s'est tenue les 13 et 14 octobre 2021. Elle a aussi été dédiée à la pandémie et à son impact de même qu'à différents sujets en rapport avec les droits d'exécution, les recettes de la radio, les médias numériques, les répartitions ainsi que les nouveaux marchés tels que la Chine et l'Afrique subsaharienne.

Enfin, un atelier sur des thèmes juridiques spécifiques a été réalisé peu avant la fin de l'année. Les discussions ont porté avant tout sur trois arrêts de la Cour européenne de justice importants pour les sociétés de gestion et sur deux directives européennes.

Daniel-André Müller, du service juridique de SWISSPERFORM, a pris part à toutes les réunions.

VRDB (Virtual Recording Database)

Le SCAPR travaille depuis 2014 à l'élaboration d'une base de données internationale des œuvres sonores et audiovisuelles qui vise à optimiser et à simplifier les échanges internationaux entre sociétés sœurs. SWISSPERFORM a largement contribué au développement de la VRDB, à la fois dans le cadre de groupes de travail et en collaborant au projet.

L'intégration (« onboarding ») des sociétés a commencé en 2017, une fois le logiciel achevé et après plusieurs sessions d'entraînement et des ateliers en lien avec l'utilisation de la VRDB. Avant de pouvoir télécharger (« upload ») le répertoire qui lui est attribué vers la VRDB, une société doit passer certains contrôles, notamment concernant les capacités techniques et la qualité de ses bases de données. SWISSPERFORM a passé ces examens avec succès en 2017 déjà pour ses deux types de répertoires, à savoir les enregistrements audio et les œuvres audiovisuelles. Elle est donc désormais « onboard ».

Cependant, la VRDB ne sera véritablement performante que lorsque les 45 sociétés dotées du statut de membres ordinaires auront procédé au téléchargement initial de leurs répertoires et que des données régulièrement actualisées seront synchronisées avec la VRDB. Dans le cadre de la « Global Adoption Initiative », le SCAPR a donc continué en 2021 à aider les sociétés qui manquaient encore à l'appel à télécharger leurs données vers la VRDB et à synchroniser le nouveau répertoire – automatiquement et manuellement – avec les données déjà intégrées. Des groupes d'experts de différentes sociétés viennent en aide à d'autres sociétés confrontées à toutes sortes de problèmes de mise en œuvre, mettant leur savoir-faire et leur expérience à leur disposition. L'initiative doit être poursuivie en 2022 afin de pouvoir achever le processus d'intégration de toutes les sociétés membres.

Sur le fond, le traitement des titres d'un répertoire dans le cadre de la procédure de concordance s'est révélé un travail de très longue haleine vu le volume en question, qui peut s'élever parfois à plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de milliers d'enregistrements. Un projet pilote a démarré à cet égard durant l'année sous revue, faisant appel à deux fournisseurs de prestations externes, ONMUSIC et MORESOPHY. L'objectif est d'étudier si ces sociétés, dont l'une table sur la main-d'œuvre et l'autre sur l'intelligence artificielle, peuvent se révéler utiles dans le cadre de cette activité. Le projet pilote en cours doit s'achever au premier trimestre 2022. Les résultats permettront d'examiner l'éventualité d'une collaboration avec l'une de ces sociétés ou

avec les deux, ce qui permettrait d'offrir une aide aux membres du SCAPR pour le traitement des titres dans le cadre de la procédure de concordance.

SWISSPERFORM a collaboré très activement à la phase de développement de la VRDB et elle est représentée dans les organes prépondérants du SCAPR, le « Databases Committee » et le « Technical Working Group ».

IPD (International Performers' Database)

SWISSPERFORM est membre de la base de données internationale des interprètes IPD, qui fait partie intégrante de l'association faitière SCAPR. Les informations enregistrées dans la base de données IPD servent à améliorer l'identification des interprètes au plan mondial et à faciliter la répartition des redevances entre les sociétés. Quelque 52 sociétés de gestion (54 l'année précédente) sont affiliées à l'IPD. A la fin de l'exercice, la base de données totalisait 1'015'453 interprètes (815'391 l'année précédente).

Comme les années précédentes, la recherche de nouveaux membres et la garantie de la qualité des données (résolution de conflits et suppression des doublons) ont été les principales préoccupations au cours de l'exercice. Des efforts ont continué à être déployés pour soutenir les sociétés de gestion à l'aide de processus définis et pour favoriser la clarification des mandats entre les sociétés de gestion en cas de conflit.

La responsabilité des données fournies à l'IPD incombe aux sociétés membres. Seules les sociétés affiliées à l'IPD ont accès aux données codées via Internet, pour autant qu'elles s'octroient à cet effet un droit de regard réciproque.

Le projet IPN Dissemination a aussi été l'un des grands thèmes de l'année sous revue. Il vise à mettre l'International Performer Number (IPN), autrement dit l'identifiant de l'interprète utilisé en interne dans le cadre du SCAPR, à la disposition de sociétés externes, par l'intermédiaire d'une interface ou d'une application web. Ce code est essentiel pour l'échange de données et de redevances par-delà les frontières nationales dans le domaine des interprètes et il est devenu une référence ces dernières années. Les sociétés de gestion veillent à documenter à cet égard les mandats que leur confient les interprètes et à coordonner l'échange de données et de redevances.

Un comité d'experts, placé sous la direction de Konstantin Vogel, avait étudié en 2020 les aspects techniques et juridiques du projet et émis par la suite une recommandation de mise en œuvre. Celle-ci ayant été validée par tous les organes du SCAPR, il a fallu, au cours de l'exercice, développer l'application après avoir recensé dans le détail toutes les conditions qu'elle doit remplir. Les exigences précises liées aux fonctionnalités ont été établies d'entente avec de nombreuses sociétés externes et mises en œuvre par celle qui se charge du développement de l'IPD. La dernière phase de test est en cours et le lancement de l'application est attendu au premier trimestre 2022.

AEPO-ARTIS (Association of European Performers' Organisations)

Sise à Bruxelles, AEPO-ARTIS est l'organisation politique des sociétés de gestion européennes pour les droits des artistes interprètes. Elle défend les intérêts de ses membres auprès des autorités européennes. A l'heure actuelle, 37 sociétés de gestion européennes provenant de 27 pays sont membres d'AEPO-ARTIS. Le nombre d'artistes représentés se situe entre 650'000 et 700'000. Afin de renforcer les droits de ces derniers, AEPO-ARTIS organise régulièrement des séminaires et des ateliers où il est possible de s'entretenir sur les développements les plus récents au plan juridique directement avec les fonctionnaires européens compétents. Un webinar consacré à la gestion collective a eu lieu en 2021, au cours duquel SWISSPERFORM a eu l'occasion d'évoquer la révision de la loi fédérale sur le droit d'auteur et l'introduction d'un droit à rémunération pour la vidéo à la demande. Les représentantes et représentants des sociétés de gestion se réunissent plusieurs fois par année dans le cadre d'un groupe d'experts pour évoquer des problèmes d'actualité d'ordre juridique et pratique et préparer les prises de position politiques d'AEPO-ARTIS.

Comme l'année précédente, l'attention s'est focalisée sur la mise en œuvre, dans les Etats membres de l'UE, de la directive sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique. AEPO-ARTIS a insisté sur la priorité absolue à donner à l'introduction d'un droit à rémunération en faveur des artistes interprètes pour les utilisations à la demande dans le plus grand nombre d'Etats possible. Plusieurs arrêts importants rendus par la Cour de justice de l'Union européenne et leurs répercussions sur l'activité des sociétés de gestion ont également fait l'objet de discussions approfondies. Parmi les autres sujets évoqués, il convient de citer encore les conséquences juridiques du Brexit et de l'accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni. Le groupe d'experts se consacre par ailleurs toujours à la mise en œuvre d'autres directives de l'UE et au développement de modèles de rémunération pour la copie privée en Europe.

L'organigramme d'AEPO-ARTIS a été adapté durant l'année sous revue et un nouveau directeur a été élu. L'assemblée générale 2021 a été une nouvelle fois réalisée en ligne. Yolanda Schweri, membre du comité de SWISSPERFORM et présidente du groupe d'experts des interprètes de l'audiovisuel, n'a pas été réélue dans le cadre du renouvellement des membres du comité d'AEPO-ARTIS. SWISSPERFORM reste toutefois représentée par son service juridique dans les réunions du groupe d'experts.

Droits des producteurs étrangers

Producteurs étrangers (domaine phonographique)

S'agissant de la production de phonogrammes, les ayants droit étrangers sont représentés en règle générale par les distributeurs et preneurs de licence suisses ou par des agents.

S'il n'était pas possible de conclure des contrats de réciprocité sous l'ancien système de répartition fondé uniquement sur le chiffre d'affaires, cette possibilité existe désormais suite au passage à une répartition mixte basée à la fois sur l'utilisation et sur le chiffre d'affaires. Par conséquent, SWISSPERFORM va procéder dans une prochaine étape à une vaste enquête auprès de ses membres afin d'évaluer leur intérêt à ce qu'elle les représente à l'étranger. Suivant les résultats de l'enquête, SWISSPERFORM approchera ensuite certaines sociétés sœurs étrangères afin d'instaurer une collaboration internationale.

Producteurs étrangers (domaine audiovisuel)

La situation se présente comme suit concernant les droits voisins des producteurs étrangers dans le domaine de l'audiovisuel : leurs droits voisins issus de l'exploitation de leurs films en Suisse sont réglés par le biais de mandats de gestion que SWISSPERFORM conclut avec les sociétés étrangères chargées d'exercer les droits cinématographiques. En Suisse, les droits voisins de ce groupe d'ayants droit sont gérés par SWISSPERFORM et les droits d'auteur par SUISSIMAGE.

A l'étranger en revanche, les droits d'auteur et les droits voisins des producteurs – pour autant que la loi nationale alloue des droits voisins aux producteurs – sont fréquemment exercés par la même société de gestion et ne sont pas distincts au sein de cette société. Par conséquent, les redevances de droits voisins dévolues aux producteurs suisses dans ces pays compte tenu des utilisations ne sont pas séparées des redevances de droits d'auteur. Les versements que SUISSIMAGE reçoit de l'étranger en faveur de producteurs de films suisses sur la base de contrats de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères englobent régulièrement la part issue des droits voisins, non distincte. SUISSIMAGE transfère alors cette part directement aux producteurs ayants droit. Voilà pourquoi SWISSPERFORM conclut dans ce cas des mandats de gestion unilatéraux avec les sociétés étrangères exerçant les droits des producteurs de films. Aucun nouveau contrat n'a été signé durant l'année sous revue.

Les montants versés à l'étranger se sont élevés à CHF 4'483'665.20 en 2021 (CHF 4'135'954.05 l'année précédente). Comme indiqué, les recettes de l'étranger destinées à des ayants droit de SWISSPERFORM sont réparties directement par SUISSIMAGE.

Droits des organismes de diffusion étrangers

Les droits des organismes de diffusion étrangers dont les programmes sont rediffusés en Suisse sont rémunérés par l'intermédiaire de la Communauté d'intérêts radio et télévision (IRF), conformément au contrat de SWISSPERFORM avec cette dernière. L'IRF répartit les fonds qui lui sont virés entre les organismes de diffusion étrangers ayants droit sur la base de son propre règlement de répartition.



*Fonds à but
culturel et social*

7. Fonds à but culturel et social

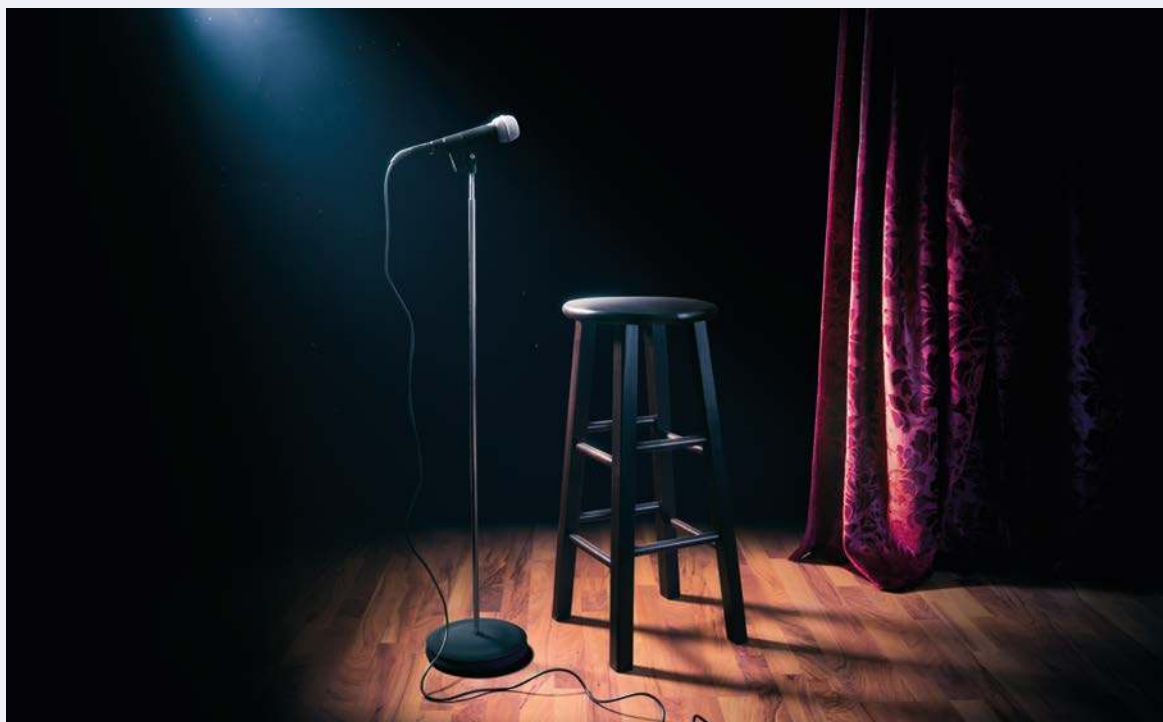
Conformément à l'article 48, alinéa 2 de la loi sur le droit d'auteur (LDA), les sociétés de gestion suisses sont autorisées à consacrer une partie des recettes « à des fins de prévoyance sociale et d'encouragement d'activités culturelles ». Cela requiert l'approbation de l'organe suprême de la société et il est généralement admis que la déduction ne doit pas excéder 10% des recettes tarifaires. En règle générale, les fonds sont administrés par des fondations et la Surveillance fédérale des

fondations contrôle que les montants soient utilisés de façon appropriée. En conséquence, 10% des recettes tarifaires de SWISSPERFORM vont à des institutions culturelles et sociales juridiquement indépendantes de SWISSPERFORM. Les dotations des trois fondations du domaine phonographique supérieures à CHF 50'000.– sont soumises au contrôle d'un conseil dénommé « curatorium », prévu spécialement à cet effet (cf. chapitre 1, Organes et activités).

Les 10% retenus sur les recettes de l'année 2020 à des fins culturelles et sociales ont été alloués aux institutions en 2021 comme suit :

Domaine phonographique	CHF		
Total	3'125'630.33	dont	
	1'232'614.67	à la Fondation suisse des artistes interprètes SIS	
	1'227'143.13	à la Fondation des producteurs de phonogrammes	
	665'872.53	à la Fondation suisse pour la radio et la culture	
<hr/>			
Domaine audiovisuel	CHF		CHF
Total	2'703'979.37	dont	
	2'095'896.98	à la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse	
	608'082.39	à des fins de prévoyance et d'assistance, versés à :	
		– Fondation suisse des artistes interprètes SIS	152'020.60
		– Fondation Artes & Comoedia	152'020.60
		– Fondation de prévoyance CAST	278'243.30
		– Fondation de prévoyance film et audiovisuel fpa	25'797.89

Les affectations se fondent sur la décision de l'assemblée des délégués du 13 juin 2019.



© Licence Shutterstock.com

En mars 2020 déjà, les groupes d'experts des interprètes ont alimenté un fonds afin de soutenir des interprètes en proie à des difficultés financières à cause de la pandémie de coronavirus. Ce fonds administré par la Fondation suisse des artistes interprètes (SIS) a permis d'apporter une aide cruciale en 2021 également.

Le fonds d'aide d'urgence mis sur pied en 2020 a été alimenté à hauteur de CHF 1,4 million au total. Les moyens mis à disposition ont été pris sur des provisions en provenance des montants qui ne peuvent pas être répartis après cinq ans. L'administration du fonds a été confiée à la Fondation suisse des artistes interprètes (SIS) en collaboration avec laquelle des critères d'attribution ont été fixés. L'accent a été mis sur l'allocation de contributions d'urgence à titre subsidiaire à l'aide fédérale. En d'autres termes, la SIS intervient avant tout là où des artistes en difficulté ne reçoivent pas d'aides de la part de l'Etat. Pour ce faire, la SIS

travaillera avec plusieurs autres organisations, des associations professionnelles des interprètes ainsi que les sociétés de gestion. Hormis l'aide d'urgence directe, le fonds a également versé, au cours des deux années précédentes, des contributions à certaines associations professionnelles nationales des interprètes qui ont dû faire face à un important surcroît de travail lié au coronavirus sous la forme de prestations de conseil aux membres durant la pandémie. Le fonds sert par ailleurs à cofinancer le projet « Deuxième source de revenu ». Celui-ci s'adresse aux interprètes qui se constituent une deuxième source de revenu en plus de leur activité culturelle et qui effectuent une formation continue dans un établissement, une école ou une haute école reconnus.

Des contributions de soutien seront prélevées sur le fonds d'aide d'urgence en 2022 également.



*Engagement culturel et
relations publiques*

8. Engagement culturel et relations publiques

56^{es} Journées de Soleure 2021 / PRIX SWISSPERFORM

« Wilder », « Tatort » et « Le Prix de la paix ». Trois actrices et un acteur ont reçu le PRIX SWISSPERFORM pour leurs prestations dans des productions télévisées suisses. La cérémonie a eu lieu en ligne.



Les lauréates et lauréat du PRIX SWISSPERFORM 2021 © Journées de Soleure / moduleplus

Les prix de meilleure actrice et meilleur acteur dans un rôle principal ont été décernés à Annina Walt qui interprète Klara et à Dimitri Stapfer qui incarne l'enquêteur Egon Leutenegger dans la fresque historique « Le Prix de la paix ». Rachel Braunschweig, qui campe la procureure Anita Weggenast dans le Tatort zurichois « Zurich brûle », a reçu le prix de meilleure actrice dans un second rôle. Le prix du jury est allé à Sarah Spale, qui a endossé le rôle de la policière Rosa Wilder pour la troisième fois déjà dans la série « Wilder ». Les prix sont dotés de CHF 10'000.- chacun et sont attribués par la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse.

La remise des prix n'a pas pu se dérouler sous sa forme habituelle en raison de la pandémie. Selon les plans de protection en vigueur, le public aurait été limité à cinq personnes, ce qui n'aurait pas rendu justice au prix et aux lauréats. Un studio a donc été mis sur pied pour l'occasion et Anita Hugi (directrice des Journées de Soleure) de même que Barbara Terpoorten (membre du jury) ont animé la cérémonie retransmise en direct et en streaming sur tous les écrans, à la maison comme en déplacement. Dans le souci de faire de nécessité vertu, il a été décidé de profiter de l'occasion pour filmer en 2021 des entretiens prolongés avec les lauréates et le lauréat dans des contextes cohérents et de les mettre à la disposition du public. Les courts métrages ont été réalisés sur mandat de SWISSPERFORM. La cérémonie de remise des prix et les entretiens sont disponibles sur la page Facebook de SWISSPERFORM. La RTS a également rendu hommage aux quatre comédiens primés aux Journées de Soleure en 2021.

Film Brunch

Le traditionnel brunch, organisé par SUISSIMAGE et la SSA, n'a pas non plus fait défaut et, comme les années précédentes, SWISSPERFORM a accueilli un événement spécial. La manifestation que nous avons soutenue était consacrée à la relève dans le domaine du cinéma. Au cours d'un entretien avec Monika Schärer, Burak Ates (« Beyto ») et Annina Walt (« Le Prix de la paix ») ont évoqué leurs débuts et leurs projets d'avenir dans l'industrie cinématographique ainsi que leur vie au temps de la pandémie. L'événement a pu être suivi en direct ou ultérieurement sur le site internet des Journées de Soleure et sur le canal Youtube.

Plus d'informations :
journeesdesoleure.ch



Annina Walt, Film Brunch virtuel © Journées de Soleure / moduleplus

46. Prix Walo

La 46e soirée de gala du PRIX WALO a eu lieu le dimanche 7 novembre 2021 dans le studio 1 de la télévision alémanique à Zurich-Leutschenbach et a été diffusé en direct sur STAR TV et BLICK TV.

La célèbre manifestation a pu à nouveau avoir lieu en 2021, après une pause d'une année due à la pandémie. Monika Kaelin, présidente de Show Szene Schweiz, a animé avec brio cette soirée de gala mémorable qui a réuni quelque 400 personnes. Les nominés dans les diverses catégories, les invités et les médias étaient présents pour cette cérémonie de remise des prix les plus prestigieux de l'industrie suisse du spectacle.

Un jury d'experts avait désigné les meilleurs de l'année 2019 dans neuf catégories. Ont reçu le Prix Walo : Hecht (groupe pop/rock), Sina (chanteuse pop/rock), les frères et sœur Baldenweg (musique de film), Stubete Gäng (newcomer), Renato Kaiser (cabaret/comédie), « Der Tag, an dem der Papst gekidnappt wurde » (« Le Pape kidnappé », production théâtrale), « Zwingli, le réformateur » (production

cinématographique), « Persönlich » (production radiophonique) et Sven Schelker (acteur).

Le Prix d'honneur 2019 a été remis à un Sepp Trütsch visiblement très ému et est venu récompenser l'œuvre de toute une vie : son soutien à la musique folklorique durant des décennies, sa collaboration active à la télévision suisse et son engagement inlassable en faveur de Show Szene Schweiz.

Le public a pu choisir entre neuf personnalités du spectacle et du monde musical. C'est le quintette a cappella Bliss qui est sorti vainqueur en 2019. La journaliste et animatrice de télévision Mona Vetsch a décroché la deuxième place, suivie en troisième position de la chanteuse Beatrice Egli.

Les plus jeunes, autrement dit la relève, ont aussi fait sensation. Les lauréats du Prix Walo « jeunes talents » ont été la batteuse Melissa Hardegger, le groupe de musique folklorique Hopfemandli Örgeler, le groupe pop-rock YaH Nic, le duo de clowns Mario & Mela, le groupe funk « Frische Fische », le Duo Sarian qui joue du hackbrett, les yodleurs Eduwyss Meitleni, la chanteuse Flora Ortiz Villalba et la harpiste Viviane Nüscher.

Plus d'informations : prixwalo.ch



Soirée de gala 2021 du Prix Walo © PRIX WALO



Sepp Trütsch et Monika Kaelin © PRIX WALO

14^{es} Swiss Music Awards 2021

La 14^e édition des Swiss Music Awards s'est tenue le 26 février 2021 pour la première fois sans public. En ce samedi soir, Nik Hartmann a accueilli les téléspectateurs et téléspectatrices pour un grand show en direct rendant hommage aux musiciennes et musiciens suisses.

En 2020, la cérémonie de remise des prix au KKL de Lucerne avait été l'un des derniers événements publics à avoir lieu peu avant que soit décrétée l'interdiction des grandes manifestations. Durant l'année sous revue, l'émission diffusée en direct du Hallenstadion à Zurich par 3+ a tenu à rendre hommage à la scène musicale suisse en dépit des gradins vides. Même si une grande partie des performances et des hommages avait été enregistrée au préalable ou a eu lieu par visioconférence, l'envie était là de témoigner une reconnaissance bien méritée aux artistes nominés. Quelques artistes avaient néanmoins fait le déplacement ce soir-là : le groupe biennois Pegasus a assuré l'ouverture du spectacle, précédant notamment l'étoile montante allemande Zoe Wees ainsi que les artistes suisses Dodo et Kunz.



Patent Ochsner © Swiss Music Awards



Christoph Trummer © Swiss Music Awards

Le musicien suisse Loco Escrito converti à la musique latino a laissé éclater sa joie après avoir raflé deux des fameux blocs de béton : celui de « Best Male Act » et, pour la troisième fois consécutive, celui de « Best Hit » décerné par le public. Comme à l'accoutumée, les présentateurs et présentatrices, tels Lara Stoll ou Bänz Friedli, ont suscité les rires et beaucoup d'émotion avec leurs discours pleins d'humour. Beatrice Egli a été récompensée du titre de meilleure artiste féminine. Les musiciens de Heimweh ont reçu le prix de meilleur album de l'année et, à l'instar d'autres artistes, ont adressé leurs remerciements par visioconférence.

L'Artist Award, décerné par les artistes suisses à l'un de leurs pairs, a été attribué à l'auteur-compositeur-interprète bernois Christoph Trummer. Le trophée lui a été remis par la chanteuse Sina, qui s'est muée en présentatrice pour l'occasion.

Gotthard a été élu meilleur groupe. De leur côté, les membres de Patent Ochsner ont reçu l'Outstanding Achievement Award en hommage à leurs plus de 30 ans de carrière dans la musique, marchant ainsi sur les traces d'artistes tels que Yello, Polo Hofer, Sina ou Stefan Eicher.

L'animateur a mené le show de main de maître durant les 145 minutes qu'a duré la retransmission télévisée, apportant ainsi un peu de glamour dans les foyers même en temps de pandémie. Mais il faut espérer que la culture suisse et les concerts vont bientôt pouvoir renaître entièrement à la vie et que les protagonistes pourront être à nouveau fêtés comme à l'accoutumée.

Plus d'informations : [swissmusicawards.ch](https://www.swissmusicawards.ch)



Patent Ochsner © Swiss Music Awards

17^{ème} ZÜRICH FILM FESTIVAL

du 23 septembre au 3 octobre 2021

17^{ème} Zurich Film Festival

Une manifestation culturelle publique en temps de pandémie

Le festival aura-t-il lieu ? Ou finalement non ? Il a eu lieu ! La Compétition de musique de film a pu se tenir dans la Tonhalle récemment rénovée au bord du lac – film et musique formant un duo inséparable.

Le suspense fut intense. Pendant longtemps, l'incertitude a régné concernant la tenue du festival. Mais comme les cas de COVID avaient chuté durant l'été, la direction du festival a décidé de le réaliser, à certaines conditions bien sûr, mais tout de même. C'est ainsi qu'en 2021, la Compétition internationale de musique de film a finalement pu avoir lieu, manifestation soutenue pour la septième fois déjà par la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse.

Comme les années précédentes (sauf en 2020 où le concours a dû être annulé), il s'agissait de mettre un court métrage en musique. En 2021, le court métrage en question était « Etiqueta negra » de David Vergés. Le public a pu visionner le même film à trois reprises avec trois versions musicales très différentes. Compte tenu des témoignages et des retours du public et des invités lors des années précédentes, le choix s'était limité à trois finalistes au lieu de cinq. Pandémie oblige, le nombre d'inscriptions n'était malheureusement pas aussi impressionnant que les années précédentes (2021 : 245 inscriptions, 182 participants de 37 pays différents, 9% de femmes, 91% d'hommes ; 2019 : 426 inscriptions, 321 participants de 46 pays différents, 16% de femmes, 84% d'hommes). Les raisons de ce recul ne peuvent que faire

l'objet de suppositions. Les éléments suivants peuvent avoir joué un rôle : le court métrage exigeant et relativement long, la durée réduite de l'appel à candidatures (deux mois seulement) ainsi que la pandémie et son impact variable d'un pays à l'autre.

Parmi les trois sélectionnés, c'est finalement le Russe Andrey Mordovsky qui a gagné l'« Œil d'or » récompensant la « Meilleure musique internationale de film 2021 ». Il avait déjà figuré parmi les finalistes de l'édition 2019. Comme toujours, le prix a été décerné dans le cadre d'un concert de musique de film. Outre les compositions des trois finalistes, l'orchestre de la Tonhalle, sous la direction de Frank Strobel, a interprété des œuvres du président du jury Mychael Dana. Ce compositeur canadien oscarisé a reçu ce même soir le « Career Achievement Award » du Zurich Film Festival. L'orchestre a également joué en grande première le nouveau générique du festival signé du trio de compositeurs Baldenweg, à savoir Diego, Nora et Lionel. Comme lors des années précédentes, c'est Sandra Studer qui a animé cette soirée très réussie.

Plus d'informations : zff.com



ZFF_Tonhalle Zurich 2021 © ZFF



Mychael Dana © ZFF



22^e SwissRadioDay 2021

Le SwissRadioDay s'est à nouveau déroulé au Kaufleuten de Zurich et a remporté un vif succès. Cet événement très prisé a été diffusé également en streaming pour les intéressés qui ne pouvaient pas se rendre sur place.

Rendez-vous annuel majeur de l'industrie radiophonique suisse, le SwissRadioDay n'a plus besoin d'être présenté. Les décideurs, producteurs, animateurs et autres personnes intéressées par la radio viennent en nombre au SwissRadioDay depuis plus de deux décennies et en ont fait l'événement phare de l'année radiophonique.

Des conférences, débats et ateliers ont permis à nouveau de présenter et de commenter les nouveautés techniques et de contenus ainsi que l'avenir de la radio. Cette manifestation a offert aussi une bonne plateforme d'échanges aux invités, le réseautage étant au cœur de ce type de rencontres. Darryl von Däniken, organisateur du SwissRadioDay, s'est réjoui du nombre de visiteurs sur place et en ligne et attend d'ores et déjà avec impatience la prochaine édition fixée au 25 août 2022.

Plus d'informations : radioday.ch



SRD 2021 au Kaufleuten de Zurich © SwissRadioDay



Kaufleuten de Zurich 2021 © SwissRadioDay

Festival numérique m4music 2021

La 24e édition du m4music, le festival de musique pop du Pour-cent culturel Migros, a eu lieu sous forme virtuelle du mercredi 24 au vendredi 26 mars 2021.

Le public et la scène musicale suisse ont bénéficié d'un programme intéressant et très complet, incluant notamment de belles découvertes telles qu'Annie Taylor ou Giulia Dabalà – le tout en libre accès. La Demotape Clinic, dont les sessions et la finale ont pu être suivies en direct, a permis, elle aussi, de repérer des musiques nouvelles. Les rencontres de la scène musicale suisse ont également pris une forme virtuelle : dans le cadre de la Conférence, une plateforme de networking a proposé d'une part des tables rondes, entretiens et ateliers et, d'autre part, un réseautage interactif.

Le m4music, le festival de musique pop du Pour-cent culturel Migros, désigne depuis 1999, en collaboration avec la FONDATION SUISA, les meilleurs titres de jeunes talents suisses avec la Demotape Clinic.

Le jury du m4music a attribué le prix principal « Demo of the Year », doté de CHF 5000.-, à « In Fiction » du groupe zurichois BATBAIT. Il a justifié son choix en déclarant qu'il avait été conquis non seulement par sa musique, mais aussi par son énergie et son charisme.

Les « FONDATION SUISA Awards » sont décernés aux meilleurs titres dans quatre catégories. Les artistes suivants ont obtenu cette distinction et un prix de CHF 3000.- chacun :

Lyrics & Beats :	Mairo (GE) pour « kill bill »
Electronic :	Noria Lilt (FR) pour « T R C »
Pop :	JODOQ (ZH) pour « Hunch »
Rock :	BATBAIT (ZH) pour « In Fiction »



Entretiens et tables rondes @m4music © m4music



Festival m4music © m4music

Festival m4music : les clubs zurichois Moods & Exil à l'honneur

En mars 2021, le directeur du festival Philipp Schnyder a annoncé un mini-festival pour l'automne et l'équipe créative du m4music a donné libre cours à son imagination – il n'était pas question de finir l'année sans vibrer un tant soit peu au rythme d'un festival.

Après une première partie virtuelle en mars 2021, le m4music a proposé aux fans de musique, le 11 septembre 2021, divers concerts dans les clubs « Moods » et « Exil » à Zurich. Du hip-hop à la techno en passant par la soul et la pop psychédélique, les amateurs de musique ont pu faire de multiples découvertes. La manifestation a suscité l'enthousiasme du public et a été un véritable succès.

Les artistes et groupes suisses suivants se sont produits : Hermanos Gutiérrez / Sirens Of Lesbos / Kush K / Lil Bruzy / Barrio Colette / Arma Jackson / Casanora / District Five / Lucien Badoux / Vericozy & Ka-Raba.

Plus d'informations : m4music.ch



Lucien Badoux au Club Moods 2021 © m4music



43e édition de la Clef de sol d'or 2021

La Clef de sol d'or est le principal prix décerné en Suisse dans le domaine de la musique populaire. Il récompense des personnes qui se sont illustrées par des performances exceptionnelles dans la musique folklorique ou de fanfare, le jodel et les chorales. Ce prix est le plus prestigieux décerné en musique populaire suisse.

C'est le 23 octobre 2021 que la « Clef de sol d'or 2021 » a été remise à Johannes Schmid-Kunz, musicien jouissant d'une grande popularité, manager de culture populaire, professeur de danse folklorique et directeur de la Fédération nationale des costumes suisses. Il est connu pour ses talents multiples en lien avec la musique folklorique.



Remise du prix 2021 : Walter Näf (président de la Clef de sol d'or) et Johannes Schmid-Kunz © (texte et photo) Clef de sol d'or

Johannes Schmid-Kunz de Bubikon dans le canton de Zurich vient d'une famille de musiciens et de danseurs folkloriques. Enfant, il jouait déjà du violon avec le groupe de musique familial Adliswiler Stubemusig. Alors qu'il était au gymnase, il a suivi une formation préparatoire en flûte à bec au Conservatoire. En plus de ses deux instruments principaux que sont le violon et la flûte à bec, il joue aussi de la contrebasse et du hackbrett. Il est l'un des grands noms de la musique folklorique en Suisse. Il s'est aussi fait connaître en tant que violoniste au sein de la formation Hanneli-Musig et du quartette Laseyer.



*Autorités de
surveillance*

9. Autorités de surveillance

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI)

Entretien autour du droit d'auteur

Après la pause de 2020 due à la pandémie, l'entretien sur le droit d'auteur a pu avoir lieu, mais virtuellement, en 2021. Lors de la visioconférence du 15 avril 2021, différents intervenants et intervenantes ont évoqué une série de sujets tels que les utilisations de (très) peu d'ampleur sur internet, la musique dans les vidéos sur les sites internet et dans les médias sociaux ainsi que la protection du domaine public.

La rencontre entre l'IPI et les directions des sociétés de gestion a également pu avoir lieu, après la pause de l'année précédente. Le 4 mars 2021, les représentantes et représentants de l'autorité de surveillance et des sociétés de gestion ont évoqué ensemble la pratique de l'IPI en matière de surveillance, l'activité des sociétés de gestion, des aspects en lien avec le droit d'auteur ainsi que des questions relatives à l'impact du coronavirus sur les revenus des sociétés de gestion.

Compte rendu

Dans le cadre de sa surveillance de la gestion, l'IPI vérifie que les sociétés de gestion respectent les obligations légales. Ainsi, l'autorité de surveillance soumet leurs comptes annuels à un contrôle de plausibilité. Par conséquent, les sociétés de gestion sont tenues de lui faire parvenir chaque année un rapport d'activité dont l'Institut examine la conformité avec une bonne gouvernance d'entreprise.

Le rapport d'activité 2020 de SWISSPERFORM a été soumis à l'Institut par courrier du 19 août 2021. Celui-ci l'a approuvé sans condition par décision du 11 novembre 2021.

Principauté de Liechtenstein

SWISSPERFORM exerce dans la Principauté de Liechtenstein les droits voisins pour lesquels il est prévu la gestion collective. Les tarifs communs des sociétés de gestion approuvés en Suisse sont également soumis à l'approbation de l'Office de l'économie nationale au Liechtenstein. SWISSPERFORM fonde son activité sur une concession renouvelable tous les cinq ans par le gouvernement de la Principauté, l'actuelle étant valable jusqu'en juin 2022. ProLitteris, SUISA et SUISSIMAGE (qui représente la SSA) détiennent, elles aussi, des concessions au Liechtenstein.

L'UE a édicté voilà quelques années une directive visant à réglementer le travail des sociétés de gestion, notamment en ce qui concerne l'égalité de traitement des membres et la transparence. La Principauté de Liechtenstein fait partie de l'EEE et a désormais transposé cette directive dans sa législation nationale. La loi liechtensteinoise sur les sociétés de gestion (VGG) est entrée en vigueur le 1er juillet 2021.

Les cinq sociétés de gestion suisses sont aussi concernées par la nouvelle situation juridique au Liechtenstein. SUISA s'était déclarée d'emblée favorable au maintien dans la Principauté puisqu'elle octroie des licences multiterritoriales. Par la suite, les sociétés de gestion ont tenté de trouver une solution commune, étant donné que le maintien de la concession et des tarifs communs dans la Principauté n'a de sens que s'il s'applique à l'ensemble des sociétés. Ces dernières ont convenu de demander la prolongation de leurs concessions dans la Principauté pour cinq ans supplémentaires, soit jusqu'en juin 2027. Chacune d'elles procédera, le cas échéant, aux adaptations requises par la loi liechtensteinoise dans ses règlements, statuts et documentations. Mais toutes ces adaptations et leur mise en œuvre doivent rester dans des limites raisonnables et être conciliables avec les principes d'une gestion rationnelle. Il convient à cet égard de continuer à viser l'objectif d'une communication en toute transparence avec l'Office de l'économie nationale de la Principauté.

Le comité de SWISSPERFORM a validé cette approche à l'occasion de sa séance de décembre 2021. Si l'autorité de surveillance liechtensteinoise devait ne pas approuver la mise en œuvre des prescriptions sur certains points par les sociétés de gestion suisses, ces dernières étudieront les options, d'entente avec l'Office de l'économie nationale. La restitution coordonnée des concessions et, par conséquent, un retrait de la Principauté ne seront envisagés que si une solution à l'amiable devait échouer.

Comptes annuels



10. Comptes annuels

<i>Bilan</i>	<i>Annexe voir note</i>	<i>2021 CHF</i>	<i>2020 CHF</i>
Liquidités	1	38'997'337.21	67'055'690.73
Titres	2	44'752'838.81	22'276'489.32
Créances utilisateurs de droits	3	3'686'030.40	1'682'533.60
Autres créances à court terme	4	106'801.84	179'704.02
Comptes de régularisation actifs	5	378'565.05	2'350'065.26
Actif circulant		87'921'573.31	93'544'482.93
Immobilisations corporelles	6	258'703.40	276'894.55
Immobilisations financières	7	20'083'733.52	24'083'732.72
Actif immobilisé		20'342'436.92	24'360'627.27
Actif		108'264'010.23	117'905'110.20
Dettes résultant de droits voisins	8	2'051'699.34	1'832'168.48
Avances reçues d'utilisateurs de droits	9	0.00	7'508.20
Autres dettes à court terme	10	1'120'882.20	1'236'151.41
Provisions à court terme	11	59'993'467.84	57'336'488.35
Comptes de régularisation passifs	12	192'150.50	3'328'850.75
Fonds étrangers à court terme		63'358'199.88	63'741'167.19
Provisions à long terme	13	44'905'810.35	54'163'943.01
Fonds étrangers à long terme		44'905'810.35	54'163'943.01
Fonds étrangers		108'264'010.23	117'905'110.20
Capital social et réserves	14	0.00	0.00
Fonds propres		0.00	0.00
Passif		108'264'010.23	117'905'110.20

<i>Compte de résultat</i>	<i>Annexe voir note</i>	<i>2021 CHF</i>	<i>2020 CHF</i>
Produit de la gestion de droits voisins (Suisse)	15	65'087'757.21	61'821'785.35
Produit de la gestion de droits voisins (étranger)	16	755'237.33	469'594.39
Autres produits d'exploitation	17	302'414.35	2'214'841.39
Indemnisation d'encaissement	18	-2'765'966.47	-2'646'926.43
Déduction à but culturel et social	19	-6'230'877.10	-5'829'609.70
Produit net		57'148'565.32	56'029'685.00
Répartition des droits voisins	20	-54'517'828.07	-51'976'473.04
Organes et commissions	21	-282'209.64	-246'102.63
Mandats externes	22	-572'052.01	-465'051.80
Charges de personnel	23	-3'722'036.98	-3'363'674.01
Autres charges d'exploitation	24	-592'498.73	-686'882.35
Amortissements des immobilisations corporelles	6	-89'773.75	-86'518.52
Charges d'exploitation		-59'776'399.18	-56'824'702.35
Résultat d'exploitation		-2'627'833.86	-795'017.35
Produits financiers	25	3'788'463.95	1'089'186.92
Charges financières	26	-1'158'912.09	-292'439.22
Résultat financier		2'629'551.86	796'747.70
Résultat ordinaire / résultat annuel avant impôts		1'718.00	1'730.35
Impôts		-1'718.00	-1'730.35
Bénéfice annuel		0.00	0.00

<i>Tableau de flux de trésorerie</i>		2021	2020
		CHF	CHF
Bénéfice annuel		0.00	0.00
Amortissements des immobilisations corporelles	+	89'773.75	86'518.52
Corrections de valeur sur des immobilisations financières	+/-	-0.80	0.45
Variation des provisions	+/-	-6'601'153.17	2'599'232.80
Diminution/augmentation des titres	+/-	-18'476'349.49	-9'013'338.32
Diminution/augmentation des créances utilisateurs	+/-	-2'003'496.80	1'687'471.75
Diminution/augmentation des autres créances à court terme	+/-	72'902.18	-81'353.61
Diminution/augmentation des comptes de régularisation actifs	+/-	1'971'500.21	-865'633.64
Augmentation/diminution des dettes résultant de droits voisins	+/-	219'530.86	130'168.40
Augmentation/diminution des avances reçues d'utilisateurs de droits	+/-	-7'808.20	-27'916.77
Augmentation/diminution des autres dettes à court terme et comptes de régularisation passifs	+/-	-3'251'669.46	3'361'125.88
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	=	-27'986'770.92	-2'123'724.54
Investissements en immobilisations corporelles	-	-71'582.60	-74'433.57
Investissements en immobilisations financières	-	0.00	-8'000.00
Désinvestissements d'immobilisations financières	+	0.00	5'000'000.00
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	=	-71'582.60	4'917'566.43
Flux financiers provenant de l'activité de financement	=	0.00	0.00
Variation des liquidités		-28'058'353.52	2'793'841.89
Etat des fonds:			
Etat des liquidités au 1.1		67'055'690.73	64'261'848.84
Etat des liquidités au 31.12		38'997'337.21	67'055'690.73
Variation des liquidités		-28'058'353.52	2'793'841.89

Annexe aux comptes annuels

Principes de la présentation des comptes

Généralités

SWISSPERFORM est une association dont le siège est à Zurich et qui est soumise aux prescriptions légales des articles 60 ss du Code civil suisse (CC).

Les comptes annuels sont établis sur la base de critères économiques dans le respect des dispositions du Code des obligations suisse et conformément à l'ensemble des Recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC, en application du principe des coûts historiques. Les titres de l'actif circulant, évalués d'après le principe de la valeur du marché (fair value), constituent une exception.

Principes d'évaluation

Liquidités

Les liquidités sont inscrites au bilan à la valeur nominale et se composent des soldes de caisse, d'avoirs sur comptes postaux et bancaires ainsi que de placements à court terme.

Titres (actif circulant)

Ce poste englobe les titres facilement négociables qui peuvent être aliénés en tout temps. Ils sont inscrits au bilan aux valeurs du marché. Sont également mentionnés ici les placements d'une durée allant jusqu'à 12 mois, inscrits au bilan à la valeur nominale.

Créances

Les créances sont inscrites au bilan à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. Les risques de perte concrets sont pris en compte individuellement. Les créances non recouvrables sont passées en perte.

Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation servent à affecter les charges et produits à l'exercice au cours duquel ils ont été générés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Le seuil déterminant pour l'inscription à l'actif est de CHF 1000.-. L'amortissement s'effectue de manière linéaire sur toute la durée d'utilisation économique.

Mobilier	8 ans
Matériel informatique/logiciels	5 ans
Machines de bureau	5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite d'éventuelles dépréciations. Elles englobent les titres d'une durée supérieure à 12 mois, le dépôt de garantie de loyer et des prêts à long terme. Les prêts à long terme sont évalués à la valeur nominale en tenant compte des risques de solvabilité.

Fonds étrangers (à court et à long terme)

On entend par fonds étrangers à court terme les engagements vraisemblablement exigibles dans le délai d'une année à compter du jour du bilan ou au cours d'un cycle d'exploitation normal. Tous les autres engagements sont considérés comme des fonds étrangers à long terme.

Engagements

Les dettes résultant de droits voisins ainsi que les autres engagements sont évalués à la valeur nominale.

Provisions (à court et à long terme)

Des provisions sont constituées lorsqu'un événement passé :

- a) génère une obligation probable,
- b) qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation,
- c) qu'il est possible d'estimer le montant de l'obligation de manière fiable.

L'évaluation s'effectue selon des critères économiques uniformes. Les provisions qui ne sont pas suivies d'une sortie de fonds dans le délai d'un an sont affectées aux provisions à long terme.

Les « provisions à court terme » englobent les « recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits » qui ne sont attribuées aux groupes d'ayants droit que l'année suivante sur la base de la ventilation. Les « prétentions pour objectifs culturels et sociaux » ne sont entièrement versées aux fonds à but culturel et social que l'année suivante également.

Les « provisions à long terme » regroupent toutes les prétentions d'ayants droit vis-à-vis de SWISSPERFORM. Afin de garantir d'éventuelles prétentions tardives, il est constitué des fonds de réserve séparés. Les prétentions se prescrivent par cinq ans à compter de l'exécution de la répartition, mais au plus tard le 31 décembre de la sixième année suivant l'utilisation en question.

Les montants non sollicités par des ayants droit à l'expiration du délai de prescription de cinq ans sont à nouveau dissous sur décision des groupes d'experts compétents et retournent à la répartition et donc aux ayants droit ou ils servent à constituer des provisions destinées par exemple à couvrir des risques de répartition ou à réduire les coûts de la répartition.

Impôts

Comme les sociétés de gestion ne doivent pas viser de but lucratif conformément à l'article 45, alinéa 3 LDA, il n'y a pas de conséquences fiscales. L'Administration fiscale cantonale de Zurich a fixé les facteurs d'estimation déterminants (capital imposable) pour les impôts cantonaux et communaux.

Comptabilisation

Les produits résultant de la fourniture de prestations sont comptabilisés dès que la prestation a été fournie, que le montant des produits et celui des coûts peuvent être déterminés de manière fiable et que l'apport d'avantages économiques est probable.

Comme la loi oblige les sociétés de gestion à établir des tarifs communs et à désigner un organe commun d'encaissement (art. 47 LDA), l'une des cinq sociétés suisses se charge, pour chaque tarif commun, de l'encaissement pour le compte de toutes et transfère les parts des quatre autres répertoires aux sociétés sœurs compétentes. Etant donné que ce transfert entre dans le cadre des affaires d'intermédiaires, seule la part propre, et non celles qui reviennent aux autres sociétés sœurs, est indiquée en tant que chiffre d'affaires.

Dépréciation d'actifs (impairment)

En présence de signes d'une dépréciation, on examine la valeur des actifs au jour du bilan. Si la valeur comptable dépasse la valeur d'usage en tant que valeur actuelle des futures entrées ou sorties de trésorerie attendues de même que la valeur nette de marché, l'actif est réévalué jusqu'à la valeur d'usage. La dépréciation de valeur est débitée au compte de résultat.

Transactions avec des parties liées

On entend par partie liée toute personne physique ou morale qui peut exercer, de manière directe ou indirecte, une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'entité. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Les membres du comité et de la direction doivent être considérés comme des parties liées. Les membres du comité sont la plupart du temps eux-mêmes membres de l'association ou des organes de membres de l'association. En toute logique, ils reçoivent par conséquent, outre des jetons de présence en leur qualité de membres du comité, également des redevances de droits voisins pour l'utilisation de leurs œuvres. Ces redevances se fondent toutefois sur le règlement de répartition dont le champ d'application est général. Les membres du comité ne bénéficient d'aucun avantage particulier. Les quatre autres sociétés de gestion suisses, dites sociétés sœurs de SWISSPERFORM, ne doivent pas être considérées comme des parties liées puisqu'elles n'ont aucune influence sur les décisions de l'association SWISSPERFORM.

Commentaire

Actif

	2021	2020
	TCHF	TCHF
1. Liquidités		
Caisse	3	1
Avoirs Postfinance	487	495
Avoirs bancaires	38'507	66'560
Total liquidités	38'997	67'056

	2021	2020
	TCHF	TCHF
2. Titres		
Coût d'acquisition (cours d'achat) état au 1.1	20'617	11'246
Entrées	38'485	11'691
Sorties	-20'515	-3'321
Reclassement des immobilisations financières ayant une échéance < 1 an	4'000	1'000
Coût d'acquisition (cours d'achat) état au 31.12	42'586	20'617
Ajustements de valeur cumulés état au 1.1	1'660	1'017
Réévaluation	1'033	643
Déévaluation	-527	0
Ajustements de valeur cumulés état au 31.12	2'167	1'660
Total titres	44'753	22'276

Mandat Credit Suisse	8'012	7'870
Mandat Cler	0	3'175
Mandat Banque cantonale de Zurich	15'175	4'358
Mandat Banque Julius Bär	17'566	5'874
Reclassement des immobilisations financières ayant une échéance < 1 an	4'000	1'000
Valeur comptable titres au 31.12	44'753	22'276

	2021	2020
	TCHF	TCHF
3. Créances utilisateurs de droits		
Créances utilisateurs de droits	3'686	1'683
Correction de valeur	0	0
Total créances utilisateurs de droits	3'686	1'683

Les «créances utilisateurs de droits» englobent des décomptes payés l'année suivant l'exercice pour le TC 1 2021, TC 2 2021, TC 5 2021, TC 6 2021, TC 7 2021, TC 7 réseaux 2021, TC 9 2021, TC 10 2021 et TC 12 2021, TVA incluse.

Des amortissements de débiteurs à hauteur de TCHF 469 (TCHF 283 l'année précédente) ont été effectués durant l'exercice conformément aux décomptes des sociétés sœurs. Comme cette perte sur débiteurs a été générée auprès des sociétés sœurs, elle n'est pas mentionnée comme correction de valeur dans les comptes annuels de SWISSPERFORM.

	2021	2020
	TCHF	TCHF
4. Autres créances à court terme		
Créances tiers	0	0
Créances autorité fiscale	107	179
Créances parties liées	0	1
Correction de valeur	0	0
Total autres créances à court terme	107	180

Les «créances autorité fiscale» englobent des crédits d'impôt anticipé s'élevant à TCHF 107 (TCHF 179 l'année précédente).

	2021	2020
	TCHF	TCHF
5. Comptes de régularisation actifs		
Comptes de régularisation actifs envers des tiers	34	32
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables aux tarifs sans recettes	49	49
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit	296	2'269
Total comptes de régularisation actifs	379	2'350

La «comptabilisation à l'actif des coûts imputables aux tarifs sans recettes» représente des coûts tarifaires qui, faute de recettes, n'ont pas encore pu être passés en compte.

Interprètes de phonogrammes	-242	772
Interprètes de l'audiovisuel	57	363
Société étrangère Screen Actors Guild	0	0
Producteurs de phonogrammes	645	1'014
Producteurs de l'audiovisuel	-164	74
Organismes de diffusion	0	46
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit	296	2'269

	2021	2020
	TCHF	TCHF
6. Immobilisations corporelles		
Coût d'acquisition brut état au 1.1	620	545
Entrées	72	74
Sorties	-40	0
Coût d'acquisition brut état au 31.12	651	620
Corrections de valeur cumulées état au 1.1	-343	-256
Amortissements planifiés	-90	-87
Dépréciations	0	0
Sorties	40	0
Corrections de valeur cumulées état au 31.12	-393	-343
Total immobilisations corporelles	259	277

Mobilier	27	29
Installations informatiques	208	233
Machines de bureau	24	15
Valeur comptable immobilisations corporelles au 31.12	259	277

	2021 TCHF	2020 TCHF
7. Immobilisations financières		
Coût d'acquisition état au 1.1	24'083	30'075
Entrées	0	8
Sorties	0	-5'000
Reclassement des actifs à court terme ayant une échéance < 1 an	-4'000	-1'000
Coût d'acquisition état au 31.12	20'083	24'083
Corrections de valeur cumulées état au 1.1	1	1
Entrées	0	0
Dépréciations	0	0
Sorties	0	0
Corrections de valeur cumulées état au 31.12	1	1
Total immobilisations financières	20'084	24'084
Titres	20'000	24'000
Dépôt de garantie de loyer, intérêts inclus	84	84
Valeur comptable immobilisations financières au 31.12	20'084	24'084

Passif

	2021 TCHF	2020 TCHF
8. Dettes résultant de droits voisins		
Dettes résultant de droits voisins / ayants droit	47	31
Dettes résultant de droits voisins / recettes de l'étranger	2'005	1'801
Total dettes résultant de droits voisins	2'052	1'832
Les «dettes résultant de droits voisins / ayants droit» sont des avoirs provenant de répartitions de SWISSPERFORM qui n'ont pas encore pu être virés.		
Dettes résultant de droits voisins / recettes de l'étranger, état au 1.1	1'801	1'646
Recettes de l'étranger	755	470
Versements à divers ayants droit	-551	-315
Dettes résultant de droits voisins / recettes de l'étranger, état au 31.12	2'005	1'801

	2021 TCHF	2020 TCHF
9. Avances reçues d'utilisateurs de droits		
Avances reçues d'utilisateurs de droits	0	8
Total avances reçues d'utilisateurs de droits	0	8

	2021	2020
	TCHF	TCHF
10. Autres dettes à court terme		
Dettes envers des tiers	146	172
Dettes envers l'autorité fiscale	947	1'046
Dettes envers les assurances sociales et l'institution de prévoyance	20	19
Dettes envers des parties liées	8	0
Total autres dettes à court terme	1'121	1'236

	2021	2020
	TCHF	TCHF
11. Provisions à court terme		
Etat au 1.1	57'336	56'475
Reclassement sous «provisions à long terme»	-34'601	-33'887
Utilisation	-22'735	-22'588
Constitution de provisions avec effet sur le résultat	59'993	57'336
Dissolution	0	0
Total provisions à court terme	59'993	57'336

Prétentions des ayants droit sur recettes année précédente	-34'599	-33'887
Augmentation «Fonds d'aide d'urgence SWISSPERFORM»	-2	0
Reclassement sous «provisions à long terme»	-34'601	-33'887
Versement aux Fonds à but culturel et social en provenance des recettes année précédente	-5'828	-5'740
Versement à un groupe d'ayants droit en provenance des recettes année précédente	-16'908	-16'847
Utilisation	-22'735	-22'588
Recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits	53'763	51'507
Prétentions pour objectifs culturels et sociaux	6'231	5'830
Constitution de provisions avec effet sur le résultat	59'993	57'336

	2021	2020
	TCHF	TCHF
12. Comptes de régularisation passifs		
Comptes de régularisation passifs	7	3'178
Régularisation des avoirs vacances	186	151
Total comptes de régularisation passifs	192	3'329

Les «comptes de régularisation passifs» comprennent des dettes de l'année précédente envers des ayants droit d'un montant de TCHF 3'159.

	2021	2020
	TCHF	TCHF
13. Provisions à long terme		
Etat au 1.1	54'164	52'426
Reclassement de «provisions à court terme»	34'601	33'889
Débit coûts imputables à la répartition entre les ayants droit	-2'165	-1'328
Imputation avec effet sur le résultat: compensation coûts Screen Actors Guild	-3	-18
Utilisation	-41'691	-30'806
Dissolution	0	0
Total provisions à long terme	44'906	54'164

Prétentions groupes d'ayants droit sur recettes année précédente	34'599	33'887
Augmentation «Fonds d'aide d'urgence SWISSPERFORM»	2	2
Reclassement de «provisions à court terme»	34'601	33'889

Les avoirs provenant des années précédentes et non encore répartis, à savoir TCHF 44'906 (TCHF 54'164 l'année précédente), sont des montants destinés à des interprètes et producteurs suisses et étrangers.

Un montant de TCHF 58'599 (TCHF 47'653 l'année précédente) a été versé en provenance des prétentions et provisions des ayants droit.

14. Capital social et réserves

SWISSPERFORM ne dispose ni d'un capital social ni de réserves puisque toutes les recettes sont distribuées aux ayants droit.

Compte de résultat

Pour les notes 15, 18 et 19, voir «Recettes tarifaires brutes 2021, comparées à celles de l'année précédente» et «Recettes 2021 à transférer en provenance de l'exercice des droits».

Les recettes tarifaires brutes en provenance de l'exercice des droits s'élèvent à TCHF 62'322 (TCHF 59'175 l'année précédente) et englobent des recettes extraordinaires à hauteur de TCHF 1'240 pour le tarif A radio et le tarif A TV (2017-2019) ainsi que TCHF 507 pour les tarifs TC S radio et TC S TV (phonogrammes du commerce). 10% des recettes tarifaires brutes (TCHF 6'231/TCHF 5'830 l'année précédente) sont déduits en faveur des Fonds à but culturel et social.

Il n'y a pas d'affectation aux Fonds dans le cas du «TC K musique de pause (reproduction 20%)» pour la part des producteurs de phonogrammes. Dans le cas du TC 12 - part au supplément 1 (50%), une affectation aux Fonds est appliquée à partir de 2021.

Les coûts imputables aux différents tarifs, soit TCHF 42 (TCHF 6 l'année précédente) ont été déduits directement des recettes tarifaires correspondantes. Les coûts spécifiques aux interprètes de phonogrammes, aux interprètes de l'audiovisuel, aux producteurs de phonogrammes, aux producteurs de l'audiovisuel et aux organismes de diffusion, d'un montant de TCHF 296 (TCHF 2'211 l'année précédente), ont été portés à l'actif et sont déduits des sommes de répartition 2021.

	2021	2020
	TCHF	TCHF
16. Produit de la gestion de droits voisins (étranger)		
Produit de la gestion de droits voisins (étranger)	755	470
Total produit de la gestion de droits voisins (étranger)	755	470

	2021	2020
	TCHF	TCHF
17. Autres produits d'exploitation		
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables aux tarifs sans recettes	0	0
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit	296	2'211
Autres produits	7	4
Total autres produits d'exploitation	302	2'215

	2021	2020
	TCHF	TCHF
20. Répartition des droits voisins		
Recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits	-53'763	-51'507
Recettes à transférer en provenance de l'étranger	-755	-470
Total répartition des droits voisins	-54'518	-51'976

	2021	2020
	TCHF	TCHF
21. Organes et commissions		
Assemblée des délégués	-25	-21
Comité	-73	-74
Comité directeur	-46	-29
Groupes d'experts et curatorium	-121	-118
Frais des organes et commissions	-17	-3
Total organes et commissions	-282	-246

Les indemnités versées aux membres du comité, du comité directeur, des groupes d'experts et du curatorium se sont élevées en tout à TCHF 240 (TCHF 222 l'année précédente).

La plupart des membres du comité ou leurs entreprises sont aussi membres de SWISSPERFORM. En toute logique, ils reçoivent par conséquent, outre des jetons de présence en leur qualité de membres du comité, également des redevances de droits voisins pour l'utilisation de leurs œuvres. Ces redevances se fondent sur le règlement de répartition dont le champ d'application est général. Les membres du comité ne bénéficient d'aucun avantage particulier.

	2021	2020
	TCHF	TCHF
22. Mandats externes		
Généraux	-243	-48
Liés aux groupes d'experts	-142	-257
Liés aux tarifs	-11	16
Révision LDA groupes d'ayants droit	-54	-59
Réception droits de diffusion	0	0
SUISSIMAGE - répartition producteurs de l'audiovisuel	-55	-55
SUISSIMAGE - répartition interprètes de l'audiovisuel	-58	-58
IFPI - répartition producteurs de phonogrammes	-9	-3
Etude d'un système de répartition commun (domaine phonographique)	0	-1
Total mandats externes	-572	-465

Des indemnités vis-à-vis de parties liées pour un montant total de TCHF 57 sont incluses dans les mandats externes.

	2021	2020
	TCHF	TCHF
23. Charges de personnel		
Salaires bruts personnel	-2'958	-2'699
Prestations sociales	-602	-555
Frais de personnel annexes	-161	-109
Total charges de personnel	-3'722	-3'364

Le salaire brut du directeur s'est élevé à TCHF 215 (TCHF 215 l'année précédente), la rémunération globale des trois membres de la direction à TCHF 551 (TCHF 551 l'année précédente).

	2021	2020
Calcul sur la base des emplois fixes:		
Rapport entre le salaire le plus bas et le salaire le plus élevé	1:3.1	1:3.1
Nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle	25.62	23.29
Nombre d'employés en moyenne annuelle	30.00	27.72
	TCHF	TCHF
Dettes prévoyance en faveur du personnel incluses à la note 10	12	14
Charges prévoyance en faveur du personnel incluses à la note 23	-294	-272

Prévoyance en faveur du personnel

Concernant la prévoyance professionnelle, un contrat d'affiliation a été conclu auprès de la fondation de prévoyance film et audiovisuel (fpa) en faveur du personnel de SWISSPERFORM avec un plan de prévoyance fondé sur la primauté des cotisations.

Groupe des assurés: cinéma et audiovisuel	2020	2019
Nombre d'employés assurés:	1'780	1'733
Caisse de prévoyance: pas une propre caisse, l'organe paritaire est le conseil de fondation		
Primauté: cotisations		

Avantage économique/engagement économique et charges de prévoyance

Taux d'intérêt (taux minimal fixé par le Conseil fédéral: 2020 1,00%/2019 1,00%)	2020	2019
Taux de couverture (excédent)	1.50%	1.75%
	114.28%	102.79%

Les chiffres de la fondation fpa pour l'exercice 2021 ne sont pas encore disponibles.

	2021	2020
24. Autres charges d'exploitation	TCHF	TCHF
Débit coûts tarifaires imputables	0	0
Frais de locaux et places de parc	-186	-178
Assurances	-7	-6
Frais informatiques	-90	-108
Equipements et mobilier	-1	0
Frais de bureau et d'administration	-197	-211
Frais de révision	-21	-23
Frais de publicité	-90	-160
Total autres charges d'exploitation	-592	-687

	2021	2020
25. Produits financiers	TCHF	TCHF
Produits des liquidités et des titres	3'696	979
Produits des immobilisations financières	93	110
Total produits financiers	3'788	1'089

	2021	2020
26. Charges financières	TCHF	TCHF
Total charges sur liquidités et titres	-1'157	-291
Total charges sur immobilisations financières	-1	-2
Total charges financières	-1'159	-292
Total résultat financier	2'630	797

Produits financiers généraux	3'788	1'089
Charges financières générales (sans les frais bancaires/postaux attribués directement aux ayants droit)	-1'159	-292
Résultat financier général	2'630	798

Le résultat financier général (sans les frais bancaires/postaux attribués directement aux ayants droit) a été imputé aux groupes d'ayants droit proportionnellement au solde moyen des montants non répartis (note 13) de la manière suivante:

Interprètes de phonogrammes	1'379	381
Interprètes de l'audiovisuel	469	143
Producteurs de phonogrammes	457	174
Producteurs de l'audiovisuel	325	100
Résultat financier général	2'630	798

Le bénéfice financier est ensuite déduit des coûts imputables des ayants droit.

Autres informations

	2021	2020
	TCHF	TCHF
Accords à long terme		
Contrat de bail Kasernenstrasse 23, Zurich	454	601
Total accords à long terme	454	601

Le contrat de bail pour les bureaux de Zurich dure jusqu'au 31 janvier 2025. Le loyer mensuel s'élève à TCHF 12 depuis le 1er janvier 2021. Il y a eu dispense de paiement du loyer net de l'entrepôt. La surface en question reste à disposition gratuitement sous la responsabilité de l'utilisateur.

Restrictions / obligations

A la date du bilan de l'exercice et à celle de l'exercice précédent, il n'y avait ni restriction de la propriété ni autres restrictions des droits de disposer, par exemple des mises en gage. Il n'y avait pas non plus d'obligations contractuelles relatives à l'acquisition d'immobilisations.

Evénements après la date de clôture

Depuis la date de clôture, aucun événement n'est survenu qui puisse affecter la pertinence des comptes annuels de manière significative. Les comptes annuels sont soumis au comité le 4 mai 2022, puis à l'assemblée des délégués le 15 juin 2022.

Taux de frais net

Les charges administratives moins les autres produits s'élèvent en tout à TCHF 6'419 (TCHF 5'138 l'année précédente) et représentent 10.29% (8.68% l'année précédente) des recettes tarifaires brutes atteignant TCHF 62'322 (TCHF 59'175 l'année précédente).

Taux de frais brut

Les charges administratives, indemnités d'encaissement en sus, s'élèvent à TCHF 9'185 (TCHF 7'789 l'année précédente) et représentent 13.19% (12.29% l'année précédente) de l'ensemble des produits (recettes de Suisse et de l'étranger, autres produits, produits financiers) atteignant TCHF 69'638 (TCHF 63'385 l'année précédente).

Cette hausse est due principalement à un effet exceptionnel en lien avec les placements. Le comité de SWISSPERFORM a décidé de confier l'administration de nos placements à un gérant de fortune externe. La majeure partie des placements existants a été vendue et de nouveaux investissements ont été réalisés. Ce remplacement a entraîné des frais de transaction initiaux élevés. De plus, le renforcement de la politique des taux négatifs des banques s'est répercuté sur le résultat financier et, par conséquent, sur les frais administratifs.

Recettes 2021 à transférer en provenance de l'exercice des droits (TVA exclue)

Tous les tarifs en CHF

Tarif	Recettes tarifaires	Frais d'encaissement des sociétés sœurs	Recettes brutes SWISSPERFORM	10 % affectation aux Fonds	Recettes nettes SWISSPERFORM
TC 1	23'932'566.75	-478'651.36	23'453'915.39	-2'345'391.53	21'108'523.86
TC 1 recettes supplémentaires	24'929.61	-498.59	24'431.02	-2'443.10	21'987.92
TC 1 lots mixtes, part retransmission (10%)	6'480.35	-129.61	6'350.74	-635.07	5'715.67
TC 2a	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC 2b	280'238.20	-5'604.76	274'633.44	-27'463.34	247'170.10
TC 3a radio	5'781'263.95	-773'510.98	5'007'752.97	-500'775.30	4'506'977.67
TC 3a TV	1'685'661.89	-224'735.90	1'460'925.99	-146'092.60	1'314'833.39
TC 3b audio bateaux, trains, etc.	5'758.16	-773.56	4'984.60	-498.46	4'486.14
TC 3b audio/vidéo autocars	19'972.08	-2'995.81	16'976.27	-1'697.63	15'278.64
TC 3b audio/vidéo avions	32'684.98	-4'379.27	28'305.71	-2'830.57	25'475.14
TC 3c	6'420.40	-963.06	5'457.34	-545.73	4'911.61
TC C	29'042.41	-3'891.23	25'151.18	-2'515.12	22'636.06
TC E	65'116.90	-8'724.64	56'392.26	-5'639.23	50'753.03
TC E autres projections	44'647.38	-5'982.04	38'665.34	-3'866.53	34'798.81
TC H	399'331.69	-53'504.15	345'827.54	-34'582.75	311'244.79
TC Hb	364'788.78	-48'875.95	315'912.83	-31'591.28	284'321.55
TC HV	6'273.48	-840.55	5'432.93	-543.29	4'889.64
TC K	387'028.53	-51'855.72	335'172.81	-33'517.28	301'655.53
* TC K musique de pause (reproduction 20%)	15'825.33	-2'120.34	13'704.99	-68.52	13'636.47
TC L	159'993.10	-21'436.55	138'556.55	-13'855.66	124'700.89
TC MA	12'209.00	-1'635.81	10'573.19	-1'057.32	9'515.87
TC T audio	8'111.20	-1'086.77	7'024.43	-702.44	6'321.99
TC T vidéo	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC Z	2'816.21	-377.33	2'438.88	-243.89	2'194.99
TC 4 cassettes vierges audio	1'233.68	-24.67	1'209.01	-120.90	1'088.11
TC 4 cassettes vierges vidéo	7.65	-0.15	7.50	-0.75	6.75
TC 4 supports vierges CD-R	1'783.20	-35.66	1'747.54	-174.75	1'572.79
TC 4 supports vierges DVD	4'768.78	-95.38	4'673.40	-467.34	4'206.06
TC 4i audio	42'849.44	-856.99	41'992.45	-4'199.25	37'793.20
TC 4i vidéo	17'347.94	-346.96	17'000.98	-1'700.10	15'300.88
TC 4i téléphones mobiles	2'356'390.20	-47'128.69	2'309'261.51	-230'926.15	2'078'335.36
TC 4i tablettes	1'196'605.61	-23'932.11	1'172'673.50	-117'267.35	1'055'406.15
TC 7 audio	27'971.40	-839.15	27'132.25	-2'713.23	24'419.02
TC 7 vidéo	559'428.10	-16'782.85	542'645.25	-54'264.53	488'380.72
TC 7 réseaux	127'027.35	-6'097.30	120'930.05	-12'093.01	108'837.04
TC 9	298'783.70	-19'719.70	279'064.00	-27'906.40	251'157.60
TC 12 y c. part au supplément 1 (50%)	9'762'680.72	-292'880.42	9'469'800.30	-946'980.03	8'522'820.27
TC 12 - part au supplément 1 (50%)	2'240'664.44	-67'219.93	2'173'444.51	-217'344.45	1'956'100.06
Sous-total	49'908'702.59	-2'168'533.94	47'740'168.65	-4'772'714.88	42'967'453.77

*Pas d'affectation aux Fonds pour la part des producteurs de phonogrammes « second plan, reproduction »

Tarif	Recettes nettes SWISSPERFORM	Coûts imputables aux tarifs 2021	Recettes après déduction des coûts imput. aux tarifs	Part aux frais administratifs généraux	Recettes 2021 à transférer
TC 1	21'108'523.86	0.00	21'108'523.86	-860'354.40	20'248'169.46
TC 1 recettes supplémentaires	21'987.92	0.00	21'987.92	-896.20	21'091.72
TC 1 lots mixtes, part retransmission (10%)	5'715.67	0.00	5'715.67	-232.96	5'482.71
TC 2a	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC 2b	247'170.10	0.00	247'170.10	-10'074.31	237'095.79
TC 3a radio	4'506'977.67	-218.88	4'506'758.79	-183'698.21	4'323'060.58
TC 3a TV	1'314'833.39	0.00	1'314'833.39	-53'590.80	1'261'242.59
TC 3b audio bateaux, trains, etc.	4'486.14	0.00	4'486.14	-182.85	4'303.29
TC 3b audio/vidéo autocars	15'278.64	0.00	15'278.64	-622.74	14'655.90
TC 3b audio/vidéo avions	25'475.14	0.00	25'475.14	-1'038.33	24'436.81
TC 3c	4'911.61	0.00	4'911.61	-200.19	4'711.42
TC C	22'636.06	0.00	22'636.06	-922.61	21'713.45
TC E	50'753.03	0.00	50'753.03	-2'068.62	48'684.41
TC E autres projections	34'798.81	0.00	34'798.81	-1'418.35	33'380.46
TC H	311'244.79	0.00	311'244.79	-12'685.91	298'558.88
TC Hb	284'321.55	0.00	284'321.55	-11'588.56	272'732.99
TC HV	4'889.64	0.00	4'889.64	-199.29	4'690.35
TC K	301'655.53	-4'353.18	297'302.35	-12'295.06	285'007.29
* TC K musique de pause (reproduction 20%)	13'636.47	0.00	13'636.47	-555.80	13'080.67
TC L	124'700.89	0.00	124'700.89	-5'082.64	119'618.25
TC MA	9'515.87	0.00	9'515.87	-387.85	9'128.02
TC T audio	6'321.99	0.00	6'321.99	-257.68	6'064.31
TC T vidéo	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC Z	2'194.99	0.00	2'194.99	-89.46	2'105.53
TC 4 cassettes vierges audio	1'088.11	0.00	1'088.11	-44.35	1'043.76
TC 4 cassettes vierges vidéo	6.75	0.00	6.75	-0.28	6.47
TC 4 supports vierges CD-R	1'572.79	0.00	1'572.79	-64.10	1'508.69
TC 4 supports vierges DVD	4'206.06	0.00	4'206.06	-171.43	4'034.63
TC 4i audio	37'793.20	-5'651.74	32'141.46	-1'540.40	30'601.06
TC 4i vidéo	15'300.88	-5'531.44	9'769.44	-623.64	9'145.80
TC 4i téléphones mobiles	2'078'335.36	-5'684.07	2'072'651.29	-84'710.09	1'987'941.20
TC 4i tablettes	1'055'406.15	-5'544.72	1'049'861.43	-43'016.90	1'006'844.53
TC 7 audio	24'419.02	0.00	24'419.02	-995.29	23'423.73
TC 7 vidéo	488'380.72	-90.00	488'290.72	-19'905.73	468'384.99
TC 7 réseaux	108'837.04	0.00	108'837.04	-4'436.05	104'400.99
TC 9	251'157.60	0.00	251'157.60	-10'236.84	240'920.76
TC 12 y c. part au supplément 1 (50%)	8'522'820.27	0.00	8'522'820.27	-347'378.43	8'175'441.84
TC 12 - part au supplément 1 (50%)	1'956'100.06	0.00	1'956'100.06	-79'727.95	1'876'372.11
Sous-total	42'967'453.77	-27'074.03	42'940'379.74	-1'751'294.30	41'189'085.44

Suite
Recettes 2021 à transférer en provenance
de l'exercice des droits (TVA exclue)

Tous les tarifs en CHF

Tarif	Recettes tarifaires	Frais d'encaissement des sociétés sœurs	Recettes brutes SWISSPERFORM	10 % affectation aux Fonds	Recettes nettes SWISSPERFORM
TC 5 audio	16'517.30	-2'477.60	14'039.70	-1'403.97	12'635.73
TC 5 vidéo	17'518.00	-2'627.70	14'890.30	-1'489.03	13'401.27
TC 6 audio	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC 6 vidéo	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC 1 lots mixtes, part diffusion primaire (90%)	58'323.17	-1'166.46	57'156.71	-5'715.67	51'441.04
TC 1 diffusion primaire	67'791.82	-1'355.82	66'436.00	-6'643.60	59'792.40
Tarif A radio répertoire étasunien	210'000.00	0.00	210'000.00	-21'000.00	189'000.00
Tarif A radio	6'575'000.00	0.00	6'575'000.00	-657'500.00	5'917'500.00
Tarif A TV - programmes radio repris	127'234.44	0.00	127'234.44	-12'723.44	114'511.00
Tarif A TV - phonogrammes du commerce dans des productions propres	1'325'008.00	0.00	1'325'008.00	-132'500.80	1'192'507.20
Tarif A TV - vidéogrammes du commerce	1'673'000.00	0.00	1'673'000.00	-167'300.00	1'505'700.00
Tarif A TV - films musicaux	-59'779.44	0.00	-59'779.44	5'977.94	-53'801.50
TC S radio	4'024'751.20	-471'647.02	3'553'104.18	-355'310.42	3'197'793.76
TC S TV	15'754.74	-2'110.89	13'643.85	-1'364.39	12'279.46
TC S TV - phonogrammes du commerce	351'397.91	-42'928.27	308'469.64	-30'846.96	277'622.68
TC S TV - vidéogrammes du commerce	121'312.99	-16'254.02	105'058.97	-10'505.90	94'553.07
TC S TV - films musicaux	92'129.79	-12'343.94	79'785.85	-7'978.59	71'807.26
TC S TV fenêtres publicitaires	231'832.90	-6'617.16	225'215.74	-22'521.57	202'694.17
TC S - simulcasting étranger	40'000.00	0.00	40'000.00	-4'000.00	36'000.00
TC Y radio	10'300.70	-1'380.13	8'920.57	-892.06	8'028.51
TC Y TV - phonogrammes du commerce	218'288.77	-29'247.25	189'041.52	-18'904.15	170'137.37
TC Y TV - vidéogrammes du commerce	53'231.03	-7'132.12	46'098.91	-4'609.89	41'489.02
TC Y TV - films musicaux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC 10	1'441.30	-144.15	1'297.15	-129.72	1'167.43
TC 13	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Droits en ligne	8'000.00	0.00	8'000.00	-800.00	7'200.00
Total	65'087'757.21	-2'765'966.47	62'321'790.74	-6'230'877.10	56'090'913.64

Tarif	Recettes nettes SWISSPERFORM	Coûts imputables aux tarifs 2021	Recettes après déduction des coûts imput. aux tarifs	Part aux frais administratifs généraux	Recettes 2021 à transférer
TC 5 audio	12'635.73	0.00	12'635.73	-515.01	12'120.72
TC 5 vidéo	13'401.27	0.00	13'401.27	-546.22	12'855.05
TC 6 audio	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC 6 vidéo	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC 1 lots mixtes, part diffusion primaire (90%)	51'441.04	0.00	51'441.04	-2'096.67	49'344.37
TC 1 diffusion primaire	59'792.40	0.00	59'792.40	-2'437.06	57'355.34
Tarif A radio répertoire étasunien	189'000.00	-1'621.26	187'378.74	-7'703.38	179'675.36
Tarif A radio	5'917'500.00	2'552.97	5'920'052.97	-241'189.16	5'678'863.81
Tarif A TV - programmes radio repris	114'511.00	-157.41	114'353.59	-4'667.31	109'686.28
Tarif A TV - phonogrammes du commerce dans des productions propres	1'192'507.20	-1'297.51	1'191'209.69	-48'604.95	1'142'604.74
Tarif A TV - vidéogrammes du commerce	1'505'700.00	-8'762.08	1'496'937.92	-61'370.26	1'435'567.66
Tarif A TV - films musicaux	-53'801.50	-67.45	-53'868.95	2'192.88	-51'676.07
TC S radio	3'197'793.76	0.00	3'197'793.76	-130'337.67	3'067'456.09
TC S TV - phonogrammes du commerce	12'279.46	0.00	12'279.46	-500.49	11'778.97
TC S TV - vidéogrammes du commerce	277'622.68	0.00	277'622.68	-11'315.52	266'307.16
TC S TV - films musicaux	94'553.07	0.00	94'553.07	-3'853.85	90'699.22
TC S TV fenêtres publicitaires	71'807.26	0.00	71'807.26	-2'926.77	68'880.49
TC S - simulcasting étranger	202'694.17	-5'707.66	196'986.51	-8'261.54	188'724.97
TC Y radio	36'000.00	0.00	36'000.00	-1'467.31	34'532.69
TC Y TV	8'028.51	0.00	8'028.51	-327.23	7'701.28
TC Y TV - phonogrammes du commerce	170'137.37	0.00	170'137.37	-6'934.57	163'202.80
TC Y TV - vidéogrammes du commerce	41'489.02	0.00	41'489.02	-1'691.04	39'797.98
TC Y TV - films musicaux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC 10	1'167.43	0.00	1'167.43	-47.58	1'119.85
TC 13	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Droits en ligne	7'200.00	0.00	7'200.00	-293.46	6'906.54
Total	56'090'913.64	-42'134.43	56'048'779.21	-2'286'188.47	53'762'590.74

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée des délégués de SWISSPERFORM

Zürich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SWISSPERFORM, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité de la Direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à Swiss GAAP RPC, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats selon des dispositions de Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 805
Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, www.p

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Reto Tognina
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Anton Biggel

Zürich, le 4 avril 2022

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie et annexe)